CAHIERS D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

23
2012

24
2013

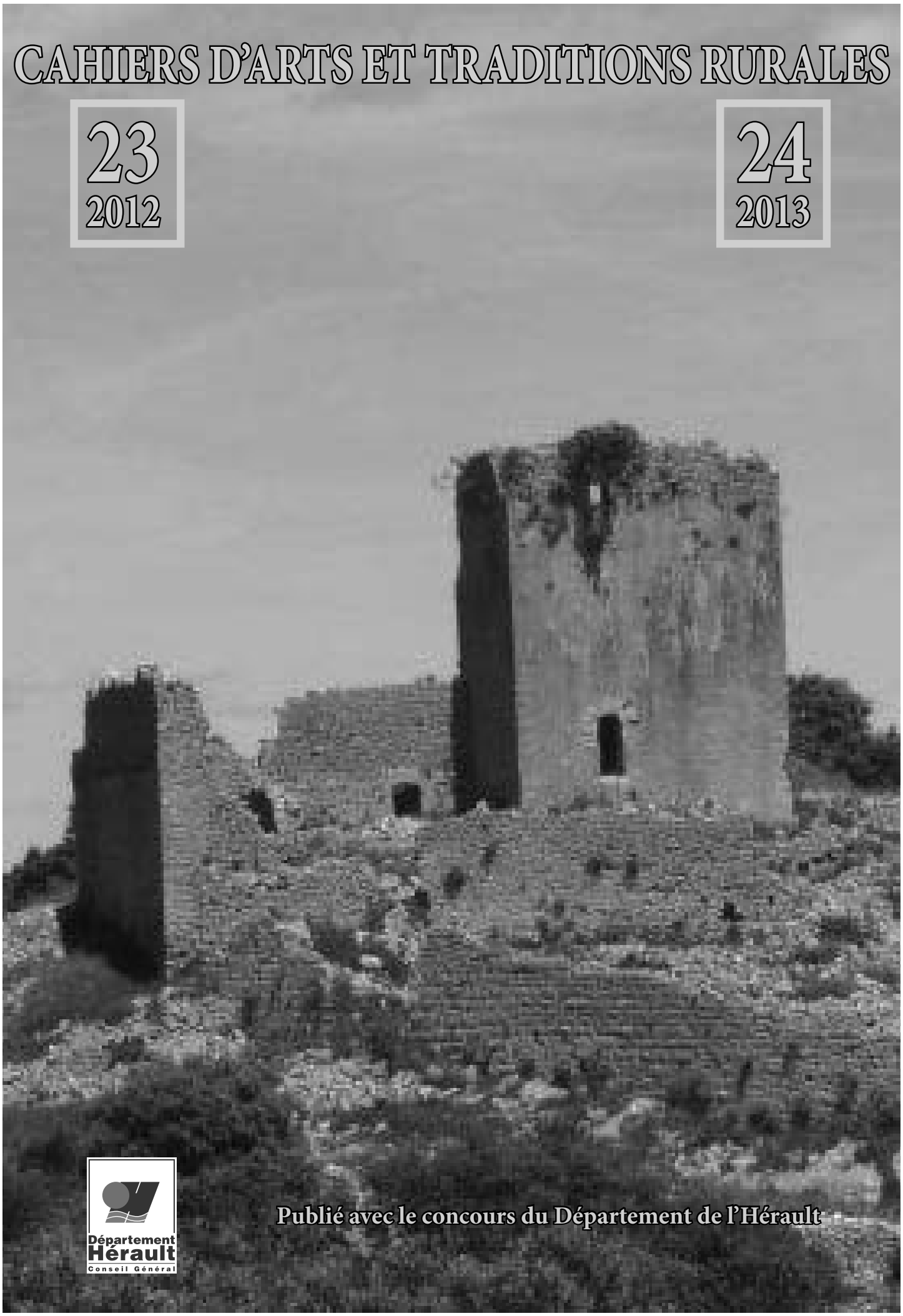

Publié avec le concours du Département de l'Hérault

Département Hérault
Conseil Général

L'église oubliée de Notre-Dame-de-Londres dans son environnement de manses (Hérault)

par Sylvie L'Hostis, Didier Royer[1]

Une quinzaine d'années s'est écoulée depuis que l'un d'entre nous repéra, dans le *bartas* du Grand Bois de Lagarde, non loin du mas de la Boissière et du Logis du Bois, un ensemble de murs parmi lesquels s'élevait une toute petite église.

D'anciens habitats abandonnés au cours du bas Moyen Age[2] sont connus en garrigues nord-montpelliéraines. Généralement situés en partie basse d'une élévation du relief, quelques-uns ont fait l'objet de publication, mais la plupart, bien que répertoriée, n'a pas été étudiée. En outre, aucun ne possède d'édifice religieux.

Un premier relevé topographique fut publié en 1994 sur les vestiges découverts, une église et un « village », mais rien n'est venu depuis enrichir l'histoire de ce lieu enfoui au cœur d'un épais taillis de chênaie mixte mêleé de buis.

Nous nous proposons donc d'apporter notre contribution à la connaissance d'un secteur de garrigues oublié de tous en transcrivant divers documents trouvés aux archives départementales de l'Hérault. Ceux-ci concernent les mas du Logis du Bois et de la Boissière, la Jasse d'Iscary et le « village Saint-Pierre ». Ils sont constitués de plusieurs textes et plans[3] qui vont nous permettre de replacer ce dernier dans son environnement immédiat.

1. Les cheminements structurants

La zone étudiée est située à l'ouest de la commune de Notre-Dame-de-Londres ; elle s'étend sur de petits reliefs de calcaire jurassique – le *Redonnel* couvert par le Grand Bois de la Garde (320 m) ainsi qu'un *puech* sans nom correspondant au Grand Bois de la Boissière (412 m) - et sur le rebord du bassin éocène de Londres.

Elle est enserrée au sud par le Ravin des arcs, canyon creusé par un petit affluent de l'Hérault, le Lamalou et, à l'ouest, par la Combe pluvieuse, autrefois combe d'Escary. A l'est s'étale la plaine de Londres. Au nord, une autre colline la borde, Pioch Camp (426 m).

1. skleric@hotmail.fr

2. Des métairies ont été abandonnées plus tardivement, telles celles de La Matte et de Cabridière par exemple, pour en rester à la commune de Notre-Dame-de-Londres

3. Par souci de commodité, les plans (ADH - 3 EDT B 496-1) seront dénommés ici par les lettres A, A', B et D.
Le Plan A étant beaucoup trop grand pour être reproduit, seule sa transcription est présentée ici (voir p. 21).

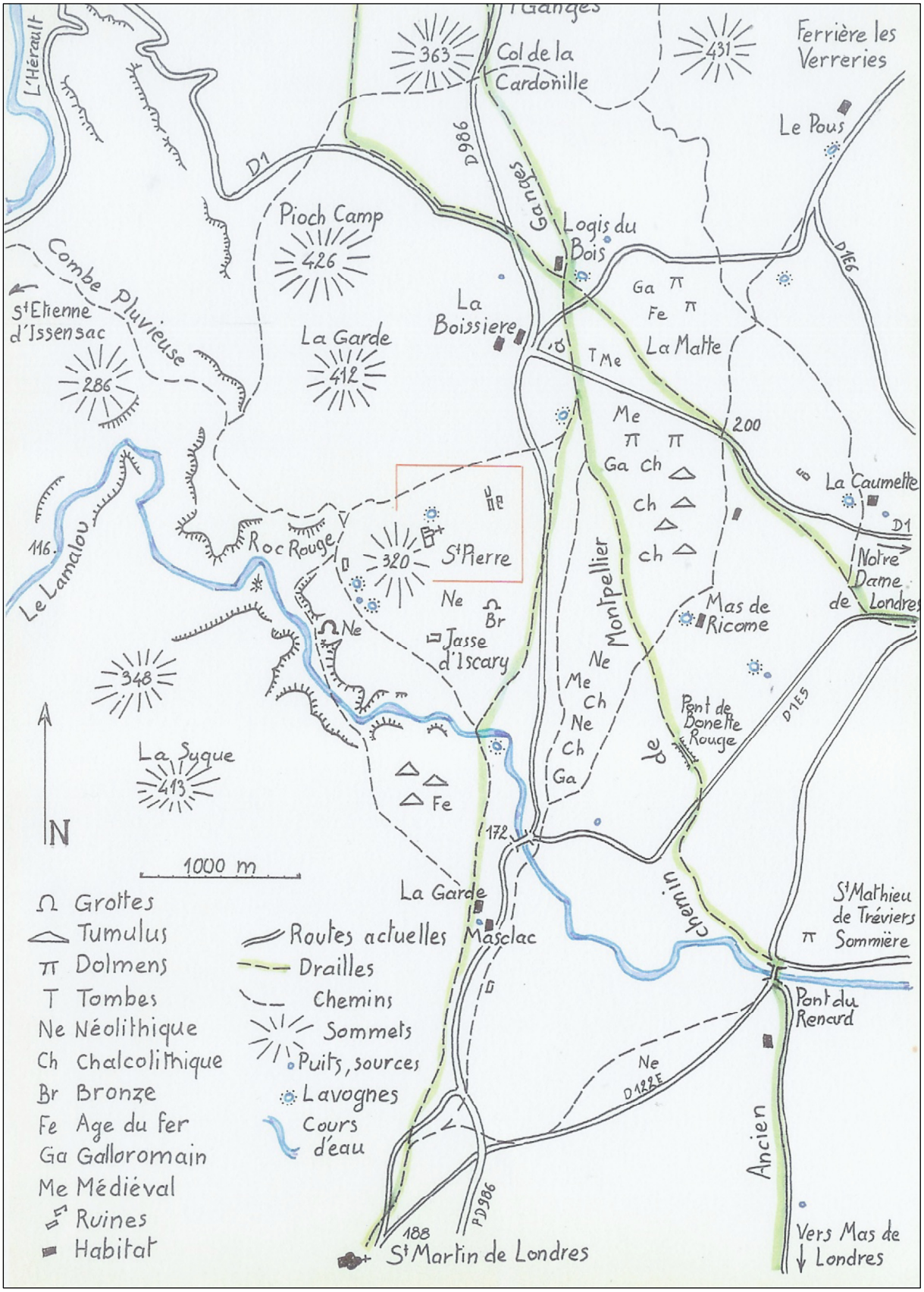

Figure 1. Localisation des chemins et des sujets proposés à l'étude dans leur contexte archéologique simplifié (2010).

Utilisant les combes, les traversant ou les contournant, des cheminements plus ou moins importants structurent un habitat dispersé caractéristique des zones pauvres de garrigues.

Considérons les différents plans A (p. 22), A' (p. 21) et B (p. 14).

Sur Pl. A, à l'est, un chemin et draille reliait Saint-Martin-de-Londres à Ganges en enjambant le Lamalou au niveau d'une *planque* et, légèrement en aval, d'un pont dont on ignore tout. La communication existe toujours plus ou moins à l'ouest de l'actuelle D 986. Ce cheminement rejoignait au nord le grand chemin reliant Montpellier à Ganges[4] au niveau de la lavogne dite Lac de la Boissière.

Au sud de la zone, parallèlement à la rivière autrefois appelée *l'Amalou*, s'allongeait le *Chemin allant de la planque de Masclac au pont de St Etienne de Lissensac* sur l'Hérault, là où s'élève une petite église romane et un pont en dos d'âne à refuges dont la première construction en pierre remonterait au XIVe siècle. Cette voie de circulation était aussi *apellé de la croux del ferre*, au moins en partie. Un peu plus haut, au niveau de son croisement avec un chemin venu du nord-ouest, elle prenait le nom de *Chemin de … passant dans la combe des naus* (Pl. A').

Au nord, le dessinateur a figuré le mas de la Boissière au delà d'une voie de communication existant encore et qui contourne le Grand bois de la Garde par le sud : *le chemin ferrat allant de Ganges à Montpellier en passant par la combe du plan das Jougadous* (?) ou *Chemin qui descend le long de la combe du plan das Jougadous* (?) (Pl. B.) ou encore *Chemin qui vien du pont de St Estienne passant par la combe das Jougadous* (?) *au grand chemin de Montpellier* (Pl. A'). Cette route rejoignait la précédente pour filer en direction de l'Hérault.

A l'ouest, nous retrouvons la suite du chemin précédent ainsi qu'une muraille et, dans son prolongement, une *ligne qui fait division des taillables de Brissac, Rouet et Londres* et confronte les terres du mas del Cros de Lamalou (aujourd'hui mas de Lamalou, commune de Brissac). Elle se prolonge ensuite vers le nord, laissant à l'ouest les terres du mas de la Vernède (Brissac).

1. L'ancienne route royale Montpellier – Ganges au niveau du Logis du Bois.

2. Le Logis du Bois

Le Logis du Bois n'est pas noté sur les plans retrouvés, ceux-ci se cantonnant aux terres d'Escary soit seules, soit avec le bois et les terres de la Boissière. Il fait toutefois partie des manses implantés sur la bordure nord-ouest du vallon de Londres.

Les vastes bâtiments aujourd'hui restaurés furent un lieu de péage dépendant du Chapitre de Maguelone. Ce furent aussi et surtout une métairie et, en outre, à un moment de leur histoire, une auberge.

4. Celle-ci traversait le bassin de Londres de Mas-de-Londres au Logis du Bois en empruntant le pont de Bonnette rouge. Elle évitait donc Saint-Martin-de-Londres et ce jusqu'au XVIIIe siècle.

Il est vrai qu'ils étaient fort bien placés, *au lieu de Notre Dame de Londres, dioceze de Montpellier, generalité de Languedoc*, au bas d'une côte, en bordure de la route joignant Montpellier à Ganges, mais aussi au carrefour de nombreuses drailles. Venues de Murviel-lès-Montpellier et Argelliers, St-Gély-du-Fesc et les Matelles ou encore de la Val de Montferrand par Notre-Dame-de-Londres, elles se regroupaient là en une seule – la collectrice de la Lusette – pour grimper vers la Margeride et l'Aubrac en empruntant le col éponyme.

Le poste de péage

La première date à laquelle le Logis du Bois nous apparaît à l'heure actuelle est celle du 17 février 1490. Elle est mentionnée dans un contrat de vente établi par Louis Pierre de Montoulieu[5] et Catherine de Laverunhe (?), vendeurs, au profit de Jean Bouquet, seigneur du Poux et autres lieux.

Ce contrat est cité dans l'Arrêt du Conseil d'Etat du roi[6] rendu le 29 août 1785. Afin de faire part de sa décision sur le devenir de *la moitié d'un droit de peage par terre*, le Conseil se penche en effet sur les titres présentés. Il s'agit en l'occurrence de prouver la légitimité du Sr Duffours, alors seigneur du Pous, sur le péage qu'il détient en indivis avec le Sr de la Roquette au *Logis du Bosc*. Grâce à cet acte, il nous est possible de dresser une liste de plusieurs de ses propriétaires.

2. Le Logis du Bois.

Une précision est apportée dès le début sur la localisation du péage : *le péage par terre qui se levoit et avoit coutume de se lever, est situé au lieu dit de Ste Marie de Londres, près l'église ou chapelle St Jacques de Val Boissière, et pres le chemin royal par lequel on va de la ville de Montpellier au lieu de Ganges.* Cette information est puisée dans la grosse en parchemin du contrat de vente passé le 17 février 1490.

Remarquons qu'à la Boissière, lieu très proche du Logis du Bois, aucune chapelle Saint-Jacques n'est connue. Nous y reviendrons.

Le péage, bien noble sous la suzeraineté du syndic du Chapitre de Maguelone, était possédé en indivision avant même cette date et il l'est resté jusqu'à sa suppression.

Qui sont les deux seigneurs qui l'ont détenu d'après ce document ?

. - 1490 : Louis Pierre de Montoulieu et Catherine de Laverhune (?) d'une part, le Sr de la Roquette d'autre part.

5. Au XIIIe siècle, les Montoulieu possédèrent entre autres la moitié de la seigneurie de Notre-Dame-de-Londres. Ils la tinrent en fief du Chapitre de Maguelone.
6. ADH - B 481.

. 1490 : Jean Bocques[7], et le seigneur de la Roquette.

. 1503 : Jean Bocques seigneur du Pous et les héritiers d'un dénommé Lacroix[8]. Le péage est alors arrenté pour dix florins … sept livres dix sols.

. 1509 : Jean Bocques, seigneur du Pous et Claude Vabre alors seigneur de la Roquette.

. 1519 : Jean et Nicolas Bocques, frères et, nous pouvons le supposer, Claude Vabre.

. 1619 : Guillaume de Bocques, seigneur du Pous et Fulcrand de Roquefeuil, seigneur de Londres.

. 1672 : ? et Jeanne de Soubeyran d'Arifat, veuve et héritière de Blaise de Roquefeuil, vicomte de la Rode et baron de Londres. L'ensemble de la seigneurie du Pous, y compris *le peage sur le grand chemin de Sevennes, au bas Languedoc,* est dénombré au roi.

Le péage se lève alors pendant trois mois de l'année.

. ? : la dame de Valernaud[9] et le marquis de Londres.

. 1752 : Jean Marie de Maurel, seigneur d'Aragon (commune de l'Aude), fils de la dame de Valernaud, et le marquis de Londres.

Dans l'acte qui mentionne les feudataires, le péage est appelé *sauma*.

. 1754 : la seigneurie du Pous et ses dépendances sont vendues par Jean Marie de Beaucalis de Maurel d'Aragon, héritier de Jean Marie Maurel, son oncle, au profit de Jean Pierre Duffours, notaire royal à Montpellier.

. 1773 : Jean Pierre Duffours[10] et les héritiers du baron de Londres.

. 1777 : Jean Pierre Duffours et le baron de Londres.

Cette année-là, les consuls de Notre-Dame-de-Londres, entendus à titre de témoins, déclarent que *le droit de péage et de saume dépendant de la seigneurie du Poux a toujours été perçu au Logis du Bosc et notamment par les baillistes judiciaires de lad. terre avant l'acquisition dud. Sr Duffours, et du depuis par les domestiques de ce dernier, lequel droit consiste 1^e^ a prendre pendant l'année 1^d^ sur chaque cheval, poulain, mule, âne, bœuf vache ou veau venant ou allant aux foires et marchés ; ensemble quatre deniers de chaque cochon passant aud. Logis du Bosc, et 5^d^ pour chaque chien conduit a l'attache ; 2^e^ pour les troupeaux allant et descendant de la montagne sur deux cents betes, une, et deux cents jusqu'à mille, deux ; 3^e^ pour le droit de saume a compter depuis Ste Catherine 25 9bre de chaque année jusqu'au 5 janvier suivant, faisant quarante jours, un sol pour chacune des betes qui passent et repassent, sauf un cavalier monté sur un cheval bridé et sellé qui n'a jamais rien payé non plus que les habitans de la d. com^te^ de Londres.*

---

7. La famille Bocas / Bocques / Bouques / de Bouques était une famille de riches commerçants d'épices établie à Montpellier au XVe siècle. Jean III, président de la cour du Présidial en 1563, fut un protestant engagé qui fut décapité après avoir été accusé du pillage de l'église de Notre-Dame-de-Londres, mais surtout de la demeure du très catholique duc de Joyeuse. Il fut un des principaux meneurs protestants de l'époque. Les seigneurs du Pous de cette famille furent : Jean II (1501-1569), Jean III (1528-1568) qui acquit la seigneurie de Notre-Dame-de-Londres en 1564, Guillaume (1611), Charles (1630), Paul (1654), Jean (1659). Voir Pierre BURLATS-BRUN, www.shpf.fr/cahiers/page.php?num=54&idpage=370 (octobre 2010).

8. Des Lacroix/ la Croix apparaissent sur le causse de l'Hortus. Il s'agit en l'occurrence de membres de la famille de l'illustre maison qui compta les marquis de Castries. Par exemple, Henri I de La Croix de Castries, petit-fils de François, seigneur de Saint-Brès et Figaret et de Jeanne Adhémar/Azémar de Sueilles, fut seigneur de Sueilles, un mas de la commune de Ferrières-les-Verreries. Il épousa en 1625 Diane de Ratte. Leur fils Louis, trésorier de France, seigneur de Sueilles, se maria (1666) avec Dorothée de Valat, fille du dernier châtelain de Montferrand et de Perrine Fenolhet, nièce de l'évêque du même nom. Voir, par exemple, *Armorial du Pays d'Oc* sur www.vivies.com/index.php?title=Castries#Maison_de_la_Croix_de_Castries (mars 2011) et ADH – 3 HDT B 498.

Les Adhémar comptèrent quant à eux de nombreuses générations de verriers, sur le causse de l'Hortus notamment.

9. Aucune autre précision n'est donnée dans le texte sur sa parenté, mais il s'agit de Françoise de Valernaud/Valernod, dame d'Agel. De son époux Pierre de Beauxhostes, elle eut un fils, Louis († 1709), qui fut seigneur de Pardailhan, du Pous et autres places. Sa sœur Anne fut mariée au seigneur de Cambous (Viols-en-Laval), Marc Antoine de Ratte. Comme son père et son grand-père avant lui, Louis de Beauxhostes d'Agel fut premier président en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier. Voir, par exemple, *Armorial du Pays d'Oc* sur www.vivies.com/index.php?title=Beauxhostes (mars 2011).

10. Jean Pierre Duffours ayant été enseveli dans l'église en 1766 (ADH - 3 E 192/1), nous en en déduisons que son fils était devenu seigneur du Pous.

En 1765, Duffours, bien que roturier, possédait à lui seul un peu plus de 20 % du territoire de Notre-Dame-de-Londres. Sa famille était implantée ici depuis longtemps ; plusieurs de ses membres firent carrière dans les métiers du droit et de la justice et eurent une grande influence sociale. (*L'Etat moderne et les élites XIIIe-XVIIIe siècles – Apports et limites de la méthode prosopographique*, Josef Smets, Paris, 1996).

En 1785, le roi demande au Sr Duffours de produire d'autres titres, en sus de ceux déjà produits, pour justifier le péage avant 1569. *[…] declare au surplus sa Majesté qu'il n'a point été statué sur les droits de pulverage et somade qui se percevoient sur les troupeaux et autres betes allant et revenant aux montagnes… lesquels continueront de se percevoir comme par le passé. Fait sa majesté très expresse inhibition et deffenses aux heritiers ou represantans le sieur baron de Londres de percevoir aucun droit de peage aud. lieu sous quelque domination et quelque pretexte que ce soit, lesquels demeureront éteints et suprimés par le present arret, faute des titres representés.*

Un certain Pierre Dezeuzes, bourgeois de Montpellier est désigné, en 1711 au moins, comme *un des successeurs de la dame de Milly sa mere, icelle heritiere du Sr du Bousquet Dagel.* Le même document donne une précision sur le montant de l'afferme du péage : 30 livres, auxquelles s'ajoutent les usages d'un montant équivalent. (En 1711, les héritiers du Sr Dagel jouissaient déjà de la métairie du Pous.)

Un siècle auparavant, un dénombrement[11] de Fulcrand de Roquefeuil postérieur à 1622, donnait le montant de la rente du péage : *… a led. Seig. la moytie d'un peage et poulveraige a cauze du chemin et passaige de la dessante des cevennes a Montpellier qui ne lexige que pandant la moytie de l'année quy luy vaut de rente annee par annee la somme de 30 livres.*

3. Croix de carrefour au Logis du bois.

4. La potence, près du Logis du Bois.

Une métairie dépendante du château du Pous

L'acte de 1503 donne un bref aperçu de la seigneurie : *en la seigneurie du Poux, il a bien peu de terres labouratives siuées en led. pauvre terroir et fort maigre ensemble un pred de bien peu de valeur et une vigne dans un pauvre terroir, le tout peu valoir six livres quinze sols par ans.*

Qui en furent les exploitants ?

Le premier nom auquel nous sommes remontés à ce jour est celui Jean Rouveyrolis, fermier, qui abjure le protestantisme en 1685[12]. Son fils Durant lui succéda, puis le frère de ce dernier. C'est lui qui s'avère être fermier au Logis en 1703[13].

11. ADH - B 481.
12. ADH - 3E 192/1.
13. *Histoire du Pays de Londres*, Emile Bougette, Benoît Doumergue, Foyer rural de Saint-Martin-de-Londres, 1991.

Pendant la guerre des camisards, lors du repli des troupes vers Pompignan, les huguenots venus de St-Jean-de-Buèges par La Vernède, s'arrêtèrent au Logis du Bois. Emile Bougette rapporte qu'y *trouvant Fulcrand Rouveyrolis, 66 ans* [en visite chez son parent ?], *François Alary, 30 ans demeurant à St-Martin et Antoine Pélisson 24 ans domestique au Logis, ils les égorgèrent (6 mai). Ils furent enterrés dans le cimetière place de l'église le lendemain*[14].

Benoît Doumergue[15] de son côté, cite la famille Rouveyrolis comme habitant à ce moment-là, *la manse au village St-Pierre,* donc à proximité immédiate.

En 1731, à l'occasion de la naissance de Jacques[16], nous trouvons ses parents, Pierre Marre et Marie Roux habitant au Logis.

Plus tard, Marguerite I Marre[17] prend la suite. Elle est l'épouse de Joseph Bonnieu, *hoste du Logis du Bosc* après avoir été domicilié au château du Pous. Sa fille, Marguerite II Bonnieu, se marrie en 1750 avec un membre de la famille Causse, Simon I de Saint-Bauzille-de-Putois.

Au décès de Marguerite I en 1754, le sieur Daragon baille a titre d'afferme pour trois ans à Guilhaume Bonnieu, fils aîné des Bonnieu et déjà fermier au domaine … *le château et domaine du Poux y compris ledit logis du Bosc et terres de la paroisse de Ferrieres droits seigneuriaux y compris le peage ou leu qui se leve audit logis*.[18]

Apparemment, les bâtiments d'exploitation ne sont pas en bon état : *sera tenu ledit Bonnieu d'entretenir les biens affermes en bon pere de famille et ledit sieur d'Aragon promet de le faire jouir paisiblement des biens affermes, d'entretenir les bâtiments couverts jasses et ecuries et de faire incessamment et dans les premiers quinze jours du mois de septembre prochain les reparations necessaires et les plus pressantes pour que ledit Bonnieu puisse user des batiments jasses … et semettre alabry du mauvais temps et qu'il puisse en jouir tant pour luy que pour les cabeaux … extremement delabres par la neglisgence des précédents propriétaires.*

5. La lavogne du Logis du Bois.

6. Le puits du Logis du Bois.

En 1765, le frère de Simon I, Jean, est fermier au Logis et y possède des terres[19] : il *tien du compoix des biens tenans du seigneur Dupoux pour les acquisitions au Logis du Bosc,*

Plus partie d'un tènement de terre, vigne et jardin, canabiere et devois sous son logis du Bosc contient de jardin tarouzant neuf destres et de canabière quinze dextres, terres trois cestérées un quarton cinq dextres et la vigne deux cestérées vingt dextres et de devès trois quartons allivré trois sols sept deniers maille et deux pittes.

Plus l'un des biens tenant au sieur Dupoux partie d'un tenan de terre à qui prés contien une cestérée trois quartons allivré un sol deux deniers.

14. Idem.
15. Idem. Ils furent inhumés à Notre-Dame-de-Londres.
16. ADH - 3E 192/1.
17. Idem.
18. ADH - G 1628.
19. ADH – 2 MI 543 R1.

Plant de terre et devès dit Les Mattes sombras contien suivant un contrat trois cestérées allivré un sol neuf deniers.

Pourtant, en 1866, Simon est exproprié. Un de ses cousins, Isidore de Maumejean achète le Logis et y emploie un *payre*, Fulcrand Causse, car il n'y réside pas.

Après la Révolution, Simon II Causse est propriétaire du Logis.
En 1851, un cultivateur et un journalier sont recensés au domaine.

En 2010, M. Lauriac, en est le propriétaire. Il a restauré la demeure qui, en 1921, était qualifiée de délabrée.

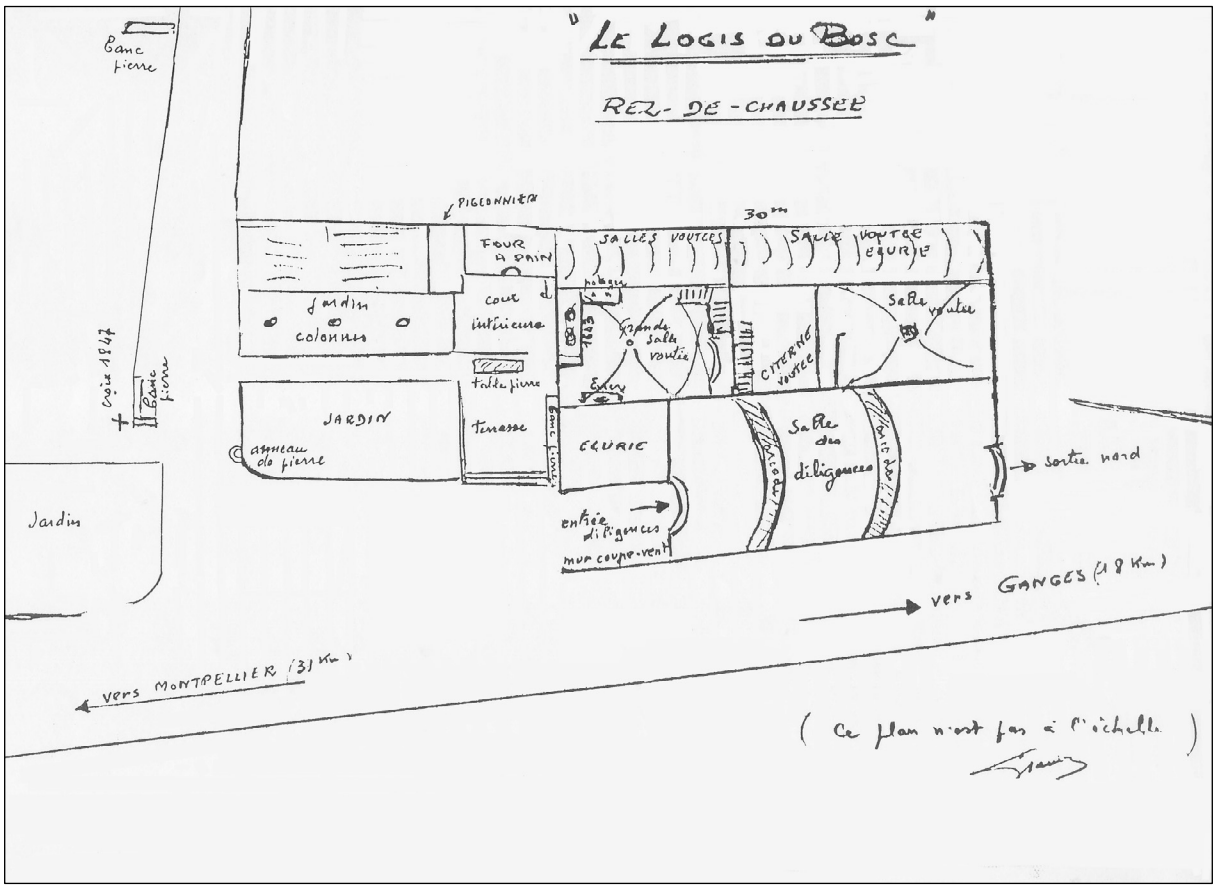

Figure 2. *Plan du rez-de-chaussée actuel du Logis du Bois.* Relevé de M. Lauriac.

L'auberge

Il est encore dit parfois que le Logis du Bois fut un relais de poste. Nous n'avons trouvé aucun document mentionnant ce rôle, y compris dans les *Annuaires de l'Hérault*. Par contre, la vaste salle commune, les écuries, un grand et long bâtiment ouvert à ses deux extrémités qui put être utilisé au garage de véhicules tels que des carrosses[20], les nombreuses chambres, témoignent de l'établissement d'une auberge, sans que nous connaissions la longévité de celle-ci.

Pour le moment, nous n'avons pas pu remonter au delà du XVIIIe siècle. Considérant l'emplacement du mas, nous pouvons toutefois penser qu'il fût toujours une étape, tant pour les gens de commerce que pour les voyageurs et les transhumants.

20. Le 16 mai 1736, Pierre la Rivière, *un étranger*, meurt au Logis du bois. Il était l'*homme de chambre du marquis de …. de Montpellier. Il décède à la suite d'une chute qui lui est arrivée sur le grand chemin tout proche du Logis … les premières roues d'un carrosse l'ayant écrasé.* (ADH - EDT GG1.)

Un bail, signé en 1763 par le seigneur Duffours, mentionne Jean Bessède en tant que *cabaretier*. Trois ans plus tard, le bail est renouvelé pour trois nouvelles années.

Pourtant, l'auberge semble avoir été aussi mal entretenue que les autres bâtiments de la seigneurie du Pous puisque, l'année précédente le Sr Duffours déclare à propos de son domaine du Pous :

Il a deux mille deux cent soixante seterées de terre … ainsy qu'il resulte du compoix dud domaine ensemble un vieux cabaret ruiné ledit cabaret et deux cens cesterées de devois et bois nobles. et produisent *de revenus deux cens vingt livres par année, à laquelle joint autre deux cens vingt livres que ledit cabaret produisoit anciennement avec quinze ceterées de terre et la moitié du droit de péage fait celle de quatre cens quarante cinq livres que je déclare que lesdits biens nobles dependant dudit domaine du Poux peuvent me raporter annuellement. Ce que j'affirme véritable le 18 octobre 1762.*

En 1773, des terres labourables entourent une *hôtellerie*.

En 1851, Simon II Causse exploite l'auberge et toute sa famille participe au commerce. Quatre pensionnaires y sont recensés. Mais lorsqu'il est exproprié, elle ne semble plus fonctionner depuis déjà au moins une dizaine d'années.

3. La métairie de la Boissière

La Boissière est aujourd'hui répartie en deux zones proches : d'une part un groupe de bâtiments tant maison que structures d'exploitation (vieille bergerie, ancien chais) élevé le long de la D 986 et d'autre part, un peu plus haut dans les bois, un ensemble habitat/meublés de tourisme de grand confort récemment aménagé à partir de ruines.

Le plan Pl. A

Sur le plan A dont la Figure 9 (p. 22) constitue la transcription, l'habitat principal, nommé *mas de la Bouissière*, est constitué de quatre parties accolées. Il est situé au-dessus de terres cultivables (*terres cultes*) et d'une *vieille masure*, au nord du *chemin ferrat.*

Une lavogne (*Lac de la Bouissière*) permettait l'abreuvage des brebis. Le puits, conservé de nos jours, n'est pas mentionné, mais il est édifié un peu plus au nord.

Au sud du *chemin ferrat*, au niveau des terres cultivables, une zone dense de murs est représentée. C'est cette zone qui a été vue comme « une communauté villageoise » lors du relevé effectué par le Club archéologique de Saint-Martin-de-Londres. Au vu des plans, parler de village semble toutefois excessif. Pourtant, il est évident qu'une structure d'habitation s'élevait en cet endroit, constituée d'une ou deux unités.

Y sont en effet figurées une *vieille masure* et une *masure* pour laquelle il a été noté les pièces (*membres*). Cette dernière était-elle alors habitée, l'autre étant délaissée ou à usage agricole ? Elles sont associées à une *vieille aire* et à une autre probablement encore utilisée (*aire*). La présence de ces surfaces prouve l'existence de terres ensemencées en céréales parmi les *terres cultes*, ce que confirme d'ailleurs le cadastre napoléonien qui note, à ce niveau, un parcellaire morcelé de terres labourables et de pâtures. Il conserve, par ailleurs, la trace des chemins notés sur les plans du XVIe siècle.

Des rues permettaient la circulation entre structures d'habitat, parcelles cultivables, *devès* et *hermes* enclos de murets – des enclos de pacage ? Ces *vieilles carrieires* sont elles-mêmes en relation directe avec deux autres voies de communication qui dépassent le cadre purement local (Montpellier à Ganges et Sommières/Notre-Dame-de-Londres à Saint-Etienne-d'Issensac).

Actuellement, l'ouest de la D 986 est couvert d'une jeune forêt de chênes verts à laquelle se mêlent des chênes blancs dans les parties plus froides ou plus profondes. A l'est, la garrigue reprend ses droits, hésitant pour peu de temps encore entre pelouse et matorral, excepté au niveau de quelques vignes résiduelles ; ce qui dénote d'un abandon récent de l'exploitation des terres.

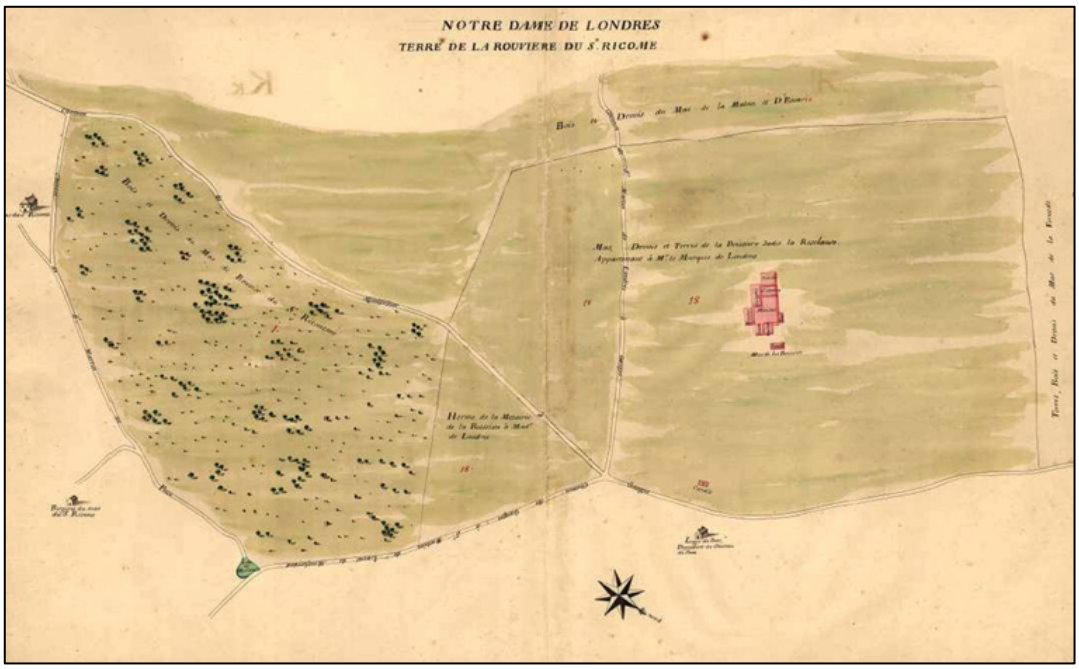

Figure 3. Pl. C : plan de l'Atlas Saint-Jean (1751) :
Notre-Dame-de-Londres – Terre de la Rouvière du Sr Ricome[21].

La Resclauze et l'Atlas Saint-Jean

Antérieurement, la métairie de la Boissière semble avoir été appelée la Resclause. Néanmoins, des dénombrements du XVIIe siècle différencient les deux métairies ; tout comme le plan B (Fig. 5, p. 14) sur lequel sont représentés deux bâtis distincts, *la Resclauze* d'une part et *la Bouissière* d'autre part, le premier situé un peu plus haut que le second. Quoiqu'il en soit, les textes des XVIIIe siècle et postérieurs mentionnent *la Bouissière, jadis la Resclauze* et seul, sur les cartes, demeure aujourd'hui la Boissière. Le Mas du Grand Bosc, dénomination des meublés de tourisme, serait donc en réalité la Resclause

Cette dénomination est confirmée dans l'Atlas Saint-Jean[21], recueil dans lequel nous avons trouvé deux références à Notre-Dame-de-Londres. Au XVIIIe siècle, relevait donc des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, installés à Montpellier au milieu du XIIe siècle, un ensemble de terres dénommé *Mas, Devois et Terres de la Boissière jadis la Resclause*. L'ordre percevait ainsi des redevances sur une partie de ce domaine appartenant au marquis de Londres.

Les possessions qui nous intéressent ici (Pl. C, Fig. 3) sont colorées en vert uni. Trois parcelles relèvent de la commanderie de Montpellier ; elles sont notées du n° 18.

Ainsi, en 1749, Messire Henry Jean Antoine, marquis de Londres, reconnaît au commandeur Frere Henry Auguftin de Piolenc[21],

un mas appelle de la Boissière ou la Resclauze dans la juridiction de Notre Dame de Londres, proche le Logis du Bois de Pous, consistant en maison, grenier et autres batimens avec ses appartenances et terres labouratives et meubles contenant en tout 450 sesterées, confrontant du

21. *Plans géométrique des domaines fiefs et directes de la commanderie du grand et du petit St Jean de Montpellier relatifs au terrier fait en faveur de Frere Henry Auguftin de Piolenc chevalier de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, commandeur… en l'année mil sept cens cinquante un* (ADH - 55 H 3) et *Sommaire général des reconnaissances faites à M.... le commandeur du grand et petit Saint-Jean .... depuis 1747 jusqu'en 1751* (ADH - 55 H 6).

levant les terres devois dud sgr marquis de Londres, dépendant du mas de la Matte, d'aguial ou aquilon avec autres terres et devois dud sgr marquis dépendant de son mas del pous, montant a droit fil depuis la muraille du devois du mas de Rouvié de Sr Jean Ricome, jusques au pied du ferrajal du mas de la Resclauze, dudit aquilon avec les terres du mas de la Vernède [situé en bordure de l'Hérault, commune de Brissac], *du couchant avec les terres dudit seigneur de Londres dépendant du mas de Malou, et avec les devois et champs dits d'Escaric dudit seigneur de Londres dépendant de ses massages d'Escaric, suivant iceux jusqu'au lac qui est joignant le grand chemin de Ganges a Montpellier, et le chemin allant a St Martin, du midy avec le devois appelé mas Rouvié dudit Ricome,*

uzage sept sols parisis, et une livre cire payable à St-Michel, et la cinquième partie des fruits des possessions qui sont sous le chemin de Ganges à Montpellier.

Au milieu du XVIIIe siècle (Pl. C, Fig. 4), la métairie semble comprendre un bâtiment supplémentaire par rapport au relevé d'après compoix (plan A). Elle se composait alors de deux *maisons* dont une avec *balcon* (pallier de l'escalier extérieur), une citerne, un four à pain, trois écuries et une bergerie.

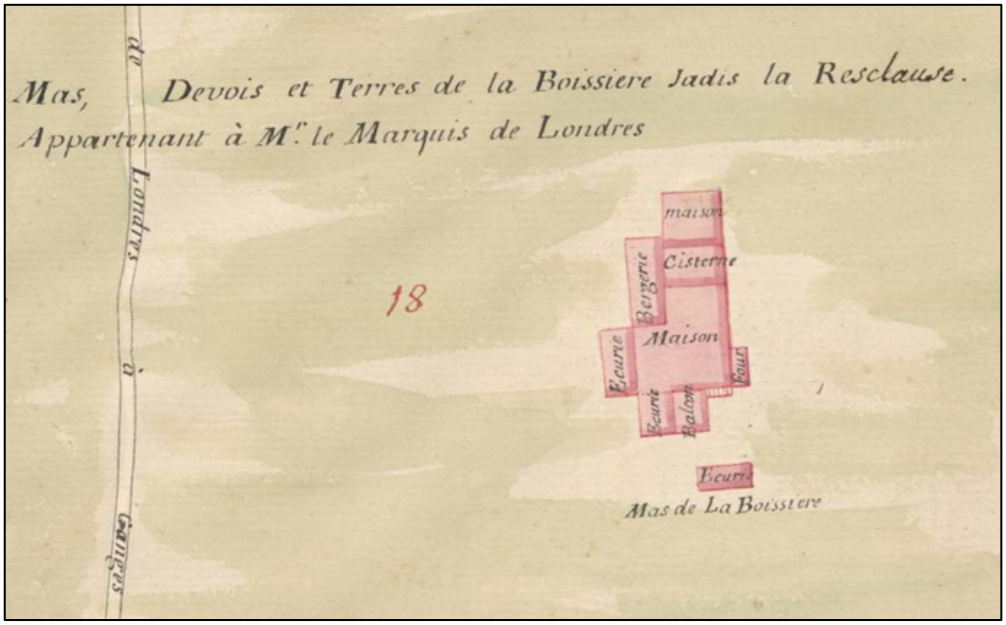

Figure 4. Pl. C : détail des bâtiments de la Boissière sur l'Atlas sur Saint-Jean[20] (1751).

Sur l'Atlas, des terres du Sr Jean Ricome, curé de Viols-le-Fort, portent le n° 1. Constituées de bois et devois, elles sont situées à l'est de la route Montpellier - Ganges, au nord du mas appelé mas de Rouvier.

Un *cazal* est mentionné au-dessous de la Boissière. Il n'existe plus.

Quelques noms attachés à la Boissière

. 1271 : Pons de la Boissière reconnaît la moitié d'un tènement de *Las Garsonas* à Notre-Dame-de-Londres au châtelain de Montferrand. Pour cela, il lui doit de cens un demi mouton ou deux sols melgoriens.

. 1297 : une reconnaissance (sans autres détails) est passée pour le mas[22].

. 1302 : E. Bougette donne La Boissière comme appartenant au seigneur de la Roquette (dénombrement des fiefs de Guillaume II de Pian au comte-évêque de Maguelone).

. 1324 : un certain Pierre de la Boissière est nommé lorsque le Sr de Montoulieu, l'un des petits-fils de Bernard Pierre, seigneur de Castel de Londres, reconnaît ses possessions au prévôt de Maguelone : *Presenti recognicio, et ego et predecessores mei recognoicerunt ese tenere ab eclesia*

22. ADH – 3 HDT B 491 - Inventaire des biens et archives du château de Londres.

magalona sunt omnes et singula possessiones qua infra nominate tenentur sub mea directo domino consilio … mansus de Resclausi … petrus de la Boissiera … [23]

. 1416 : Ermessinde de la Boissière est nommée[24].

. 1424 : un acte porte l'inféodation du *mas de La Bouissière* à Jean Laffous et à la veuve de Vidal Rouveyrolis[25].

. 1461 : une reconnaissance est passée par Guillaume Raymond de la Boissière au commandant de Montpellier pour *son mas de la Resclauze autrefois de la Boissière*[26].

. 1470 : Vidal Lautard, gendre de Guillaume Sauzet du mas de Montredon à Saint-Roman-de-Codières (Gard) habite à la Resclauze[27].

. 1512 : Anne Raymond veuve de Guillaume Laffoux et son fils Jean reconnaissent le mas de la Bouissière à Claude de Vabre, seigneur de la Roquette[28].

. 1583 : le mas est partagé entre Jean Laffous et Jean Gros[29]

. 1666 : la veuve du marquis de Londres, Jeanne de Soubeiran d'Arifat, dénombre au roi la baronnie de Londres dont elle a hérité de son mari. Parmi les métairies en dépendant figurent celles de La Boissière, de la Resclauze et le massage précisé ruiné d'Iscary. Les confronts sont détaillés si bien que l'on est sûr que ces mas étaient des biens nobles.

. 1719 - 1734 : le fermier est Anthoine Thérond[30] Il paie 770 livres d'afferme par an.

. 1735 - 1742 : le fermier est Jean Euzet.

En 1734, Jean-Philippe de Roquefeuil, marquis de Londres, *baille à titre d'afferme à Jean Euzet, habitant du lieu de Saint Martin de Londres, son domaine de la Boissiere consistant en maison, pallier, estable, terres, bois et devois avec dépendances ainsi et tout de meme que les precedants fermiers en* ont joui *… ladite afferme etant faite pour le tems de six années … pour et moyennant le prix et somme de huit cens vingt cinq livres et six paires poulets, six douzaines fromages, 200 œufs et deux chevraux*[31].

En 1741, après la mort de Marie Anne Journet, épouse de Jean Philippe de Roquefeuil († 1739), le notaire royal de Saint-Martin-de-Londres, Jacques Prunet, devint le tuteur de leurs enfants. Il demanda au sénéchal l'autorisation de renouveler l'afferme de leurs biens et notamment de la Boissière et de ses dépendances *telle qu'elle est jouie par Jean Euzet actuel fermier…*[32].

. A la mort de Jean (1742), son fils Jean termina le bail pour une somme annuelle de 760 livres.

. 1745, Denis Vigié se porta acquéreur.

. Jean Francès apparaît ensuite : il est déjà fermier à la Boissière en 1762 ; il meurt en 1764.

. 1765 : La *Brevette*[33] établie cette année-là mentionne Henri de Roquefeuil comme propriétaire : *premièrement une maison, four jasses cazals cellestres cisterne et aysiments le tout joignant ensemble dit la Boissiere contien en crotte quarante deux cannes et de cisterne cellestre cazals quinze cannes et les aysiments de la maison et jasses trente deux dextres allivrés dix et sept sols six deniers maillie dus pittes.*

Plus une pailliere poussieu hayre paran et un tènement de bosc de devois aqui meme dit le Travers de Leuziere contien de palliere quinze cannes lhaire et parran vingt et sept destres et de

23. ADH – 3 HDT B 496.
24. Emile Bougette.
25. ADH B 505.
26. *Idem.*
27. http://olivier.sanz.pagesperso-orange.fr/famille_sauzet.html (novembre 2010).
28. ADH B 505.
29. *Ibidem.*
30. *ND-de-Londres - Le Logis du Bosc était-il un relais de poste ?* Collectif, Université du Tiers Temps, Montpellier, 1995 (?).
31. ADH - B 481.
32. Idem.
33. ADH – 1 MI 543 R1.

bosc et deves deus cents septante cesterées douze destres allivré trois livres trois sols cinq deniers deux quars pitte.

Plus un tènement de parrans jardins secquants et devois dit des Agniels a qui dessoubs la maison…

Plus une jasse cour et aysiments et un tènement de terre et devès sur le chemin ferrat…

Sur le même document, nous relevons quelques paragraphes plus loin : *plus tien mond. seigneur marquis de Londres pour ses acquisitions au mas de la Boissière du compoix de Pierre Rouveirolles, premièrement une maison et un poussieu et usage dune cisterne aysiment et passage au mas de la Boissiere contient en crotte sept cannes quatre pans et la poussieu deux cannes et sa portion de la cisterne et cellestre une canne quatre pans et les passages et aysiments deux destres allivré deux sols huit deniers maille et pitte,*

Plus un jardin arozant et canabiere prés du Lac…

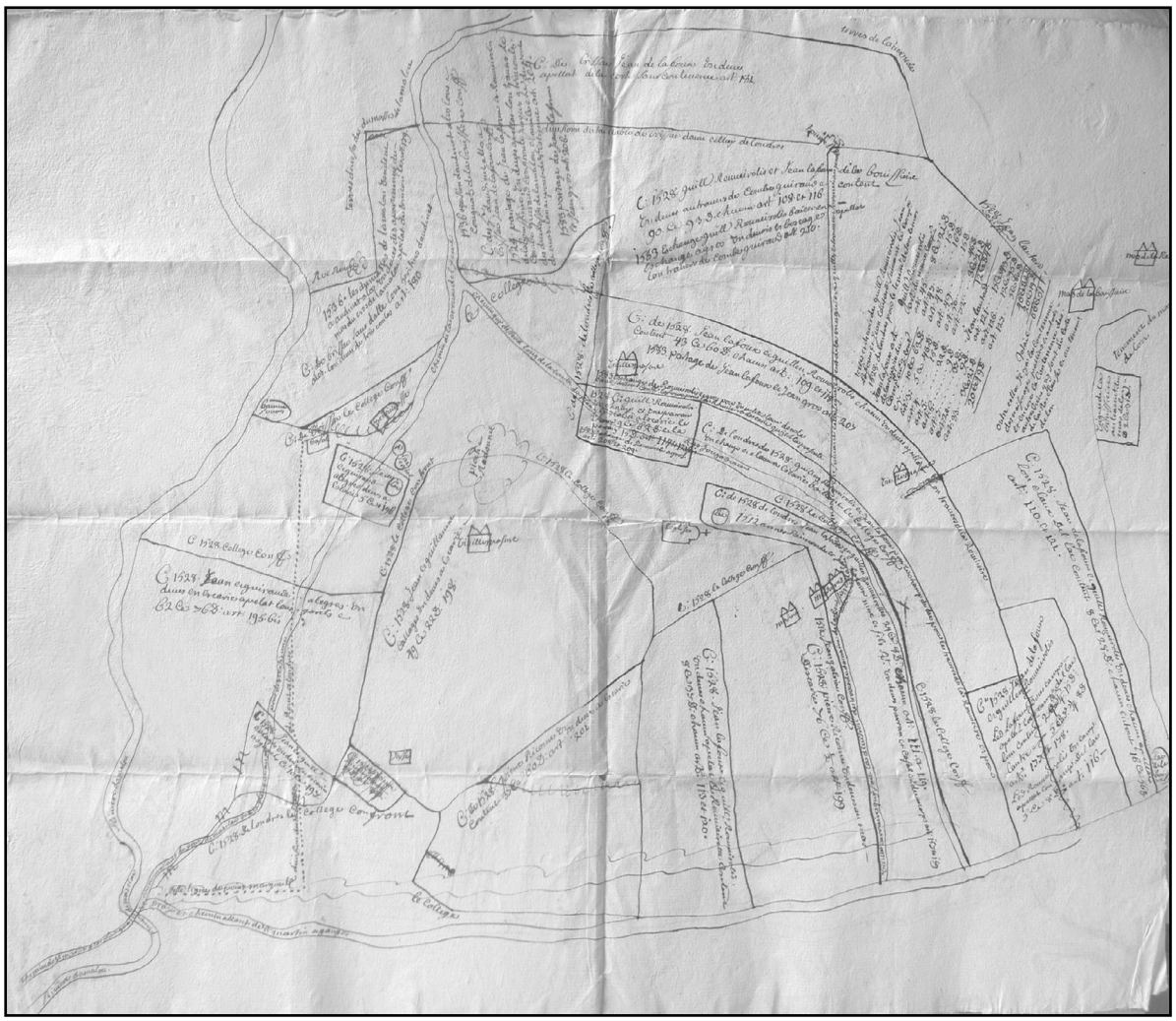

Figure 5. Plan Pl. B : *Coppie dun plan fait par le Sr Soullier tiers expert du bois Descaric apliqué sur le compoix de 1528. Reconnaissance de 1512 et autres*. Sans date.

Il a aussi *du compoix de Jean Rouveirolles :*

Premièrement une maison pailliere jasse four cazal cour aysiments jardin sequant et jardin arouzant, un tènement de terres olivettes bosc et devois dit la Resclauze contien de maison un sollié douze cannes quatre pans et le four pailliere et jasse quarante deux cannes quatre pans et de cazal vingt cinq cannes cour et aysiments seize destres jardin seq quatre destres et demy et le jardin arouzant prés le puis six destres et des terres et olivettes ayre et parran contenant dis sept cesterées deux quartons allivrés le tout deux livres huit sols sept deniers pittes et un quart,

En 1765, Le fermier est François Salagé[34]. A ce titre, le montant des cabaux d'élève a *deux cents cinquante bêtes a laine, savoir cent beligasses, trente huit doublenques, trente tarnenques, quarante quatarnenques, et quarante quatarnenques et quarante deux brebis hors d'age, le tout bon et de recette, plus trente septiers blé, savoir quinze septiers de touzelle et quinze septiers de mixture palmoulouze, plus de cinquante chevres, savoir, quatre doublenques, une quatarnenque le surplus hors d'age, c'est a dire quarante cinq qui avoient eté précédemment estimées quatre livres…*

. Benoît Doumergue nous rapporte qu'en 1899, M. Frat en était propriétaire.
. 2010 : La Boissière appartient à Michel Arnaud.

4. Le manse d'Iscary

Quelques dates

Le manse d'Escarit/Escaric, aujourd'hui Iscary sur la carte IGN, prouve son ancienneté par sa mention en 1324[35], lorsque le Sr de Montoulieu reconnaît la métairie tenue par un certain Jean d'Escaric au prévôt de Maguelone : *Presenti recognicio, et ego et predecessores mei recognoicerunt ese tenere ab eclesia magalona sunt omnes et singula possessiones qua infra nominate tenentur sub mea directo domino consilio : … item ille qui tenet mansum de Resclausis … petrus boschirii … item joannes Descaric ….*

. En 1385[36], Raymond Guilhem du Triadou le reconnaît à l'évêque de Maguelone : *Raymundus Guilhemi dominus, parochia de cassanhaco pater et legitimus administrator Petri et Joannis guilhemi … recognovit …a dicto dño magalonensi episcopo … mansum vocatum descarit situm in parochia beata Maria de Lundris et omnes terras et pocessiones… habent in tota parochia…*

. 1416[37] : Jacques Raimond reconnaît au prieur de St-Martin-de-Londres *des biens que furent d'Ermessende de la Boissiere* [veuve de Guilhe Berger, fille de Guilhe Gregoire]*, la 12e partie du mas d'Escaric, confronte Pierre Guilhes, le reconnaissant et Ermessende … le chemin que va de St Martin a Ganges, et fait savoir que dans led. confront … est le lac dud. mas d'Escaric.*
1416 : Jean Gabriac reconnaît *un mas apellé d'Escaric avec ses maisons, T.[erres] et possessions que furent de Raimond Canalier (Cavalier/Canabier ?) …*
1416 : *Pierre Guilhes du mas de la Rivieire deraut paroisse St André de Bueges, reconnaît une maison cour pastural champ herme le tout … dans la paroisse Notre Dame de Londres lieu dit a Escaric …*
. 1492 : Une reconnaissance est passée au seigneur de la Roquette par Pierre Ricome pour son mas situé à Escari[38].

. 1519 – 1522 : le compoix de Notre-Dame-de-Londres cite Jean La Foux comme possesseur d'un *mas apellat Escalfi … un ort … un parran,..* Ces biens sont entourés de toutes parts par d'autres lui appartenant également.

. 1528 : le plan établi d'après le compoix (Pl. B) mentionne plusieurs propriétaires sur Iscary parmi lesquels Jean Lafoux, Pierre Ricome, Guille Rouveyrollis, Jean et Guiraud Alègre. Nous y notons par ailleurs la présence de l'Eglise par le biais d'un Collège de Montpellier.

. 1584 : Escaric – ainsi que ses appartenances et le moulin de Masclac[39] – est baillé par le Sr de Montmaur à Fulcrand Ricome, habitant de Notre-Dame-de-Londres, et à Martin Viguié habitant au

34. ADH – 3 HDT B 491 - Inventaire des biens et archives du château de Londres.
35. ADH – 3 HDT B 496.
36. *Hommage d'Escaric randu au seigneur Evesque de Magalonne par Raymond Guilhem.* ADH – 3 HDT B 496.
37. *Idem.*
38. ADH – B 505.
39. *Idem.* Ce moulin sur le Lamalou, très ruiné, a été totalement arasé dans la seconde moitié du XXe siècle. Nous l'avons trouvé cité en 1324 (André et Bernard de Masclac reconnaissent au prévôt du Chapitre de Maguelone, la 3e partie du *molin dit de la*

hameau de Masclac (même commune). Ceux-ci prennent la suite de Georges Cardonnet de St-Martin-de-Londres. L'ensemble manse et moulin leur est arrenté pour la somme de 100 livres. L'acte est signé à Murles.

. 1699 : l'hommage du mas d'Escary est rendu par Henri de Roquefeuil à l'évêque de Montpellier *avec toutte justice haute, moyenne, et basse, fief, terres, et possessions, droicts, et appartenances dud. mas, chasse, usages, droict de ban, avec pouvoir de baille a nouvel acchaipt, led. possessions en deppandant, a celles personnes que bon lui semblera…*

. 1749 : les masages d'Escaric appartiennent au seigneur de Londres.

. 1765 : La *Brevette* précédemment citée attribue à Henri de Roquefeuil, entre autres choses sur Iscary : *un bosc en Escariph dit le collège des médecins contient trente sept cesterées un cart et demy allivré huit sols neuf deniers.*

Au vu d'un long procès dont les traces sont conservées aux Archives départementales de l'Hérault, nous attribuerons les possessions des médecins à Escary au collège de Gérone.

7. Les terres du mas d'Iscary en 2010.

Le manse d'Iscary dans la deuxième moitié au XVIe siècle

Sur les plans retrouvés, le manse d'Iscary apparaît comme constitué de plusieurs bâtiments épars implantés en rive droite du Lamalou, sur la pente d'une colline. De cette unité d'exploitation, il ne demeure plus aujourd'hui qu'une *jasse* noyée dans un taillis de chênes verts sous lesquels ne pousse que la pierre.

Il est vrai qu'en 1666 déjà, lorsque Jeanne de Soubeiran d'Arifat, veuve du marquis de Londres Blaise de Roquefeuil dénombrait la baronnie de Londres[40], elle qualifiait sa métairie de « *mas ruyné d'Escaric* ».

Nature du bâti et utilisation du sol d'après les plans A, A' et B

Au XVIe siècle, le bâti se répartissait principalement entre structures d'exploitation agricole et habitats.

Au sud, non loin du Lamalou, nous trouvons en effet un *cazal* (habitat ruiné) près d'une grotte, une *vieille masure* et trois *jasses* en deux lieux différents. L'une est adossée à une verrerie, une seconde, *nouvellement construite,* est élevée contre le mur d'une troisième plus ancienne.

Une citerne à la jasse neuve, un puits et deux lavognes constituent les points d'approvisionnement en d'eau.

Bastide sur la rivière de La Malou) et en 1342 (André de Masclac reconnaît la tierce partie de *l'agal de la paissière du molin situe a la rivière de La Malou).* En 1661, le compoix de Rouet le nomme comme *cazal.*

40. ADH – 3 HDT B 498.

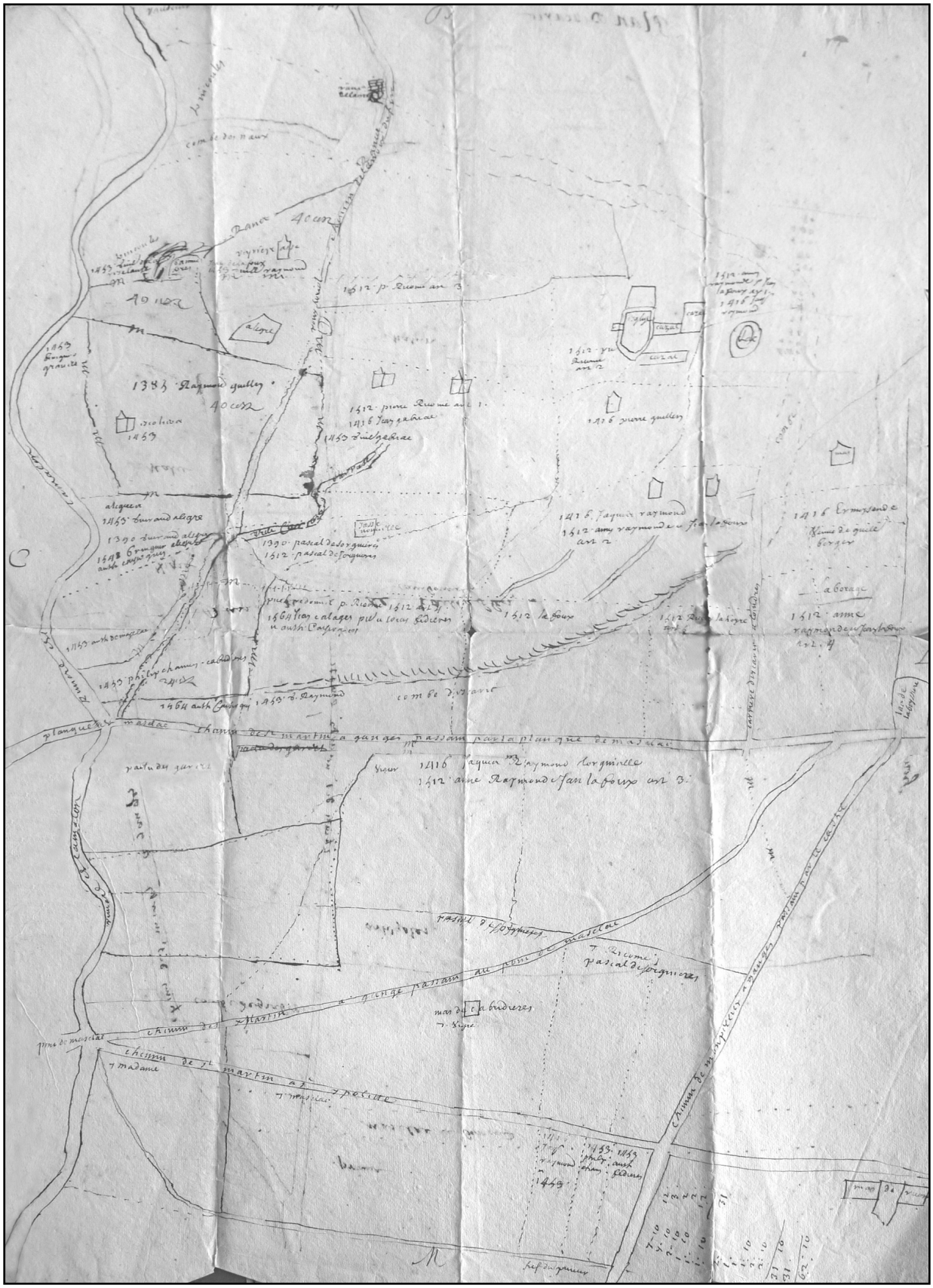

Figure 6. Plan Pl. D : *Plan Discaric – Papiers qui paroissent utilles ou lon trouve plusieurs ommages faits a M. l'evesque de Montpellier*. Sans date.

Il est par ailleurs intéressant de noter la représentation de la *baume Fares*[41] dans tous les plans. S'ouvrant à la verticale du Ravin des arcs, à une dizaine de mètres au-dessus d'un chemin en corniche, a t-elle été utilisée comme cellier ? En périodes d'insécurité ou de façon permanente ?

Les sols alentours ne sont qualifiés qu'aux abords des *vieilles masures* et des deux *jasses* juxtaposées. Il s'agit d'*hermes* (friches) entourés de murets auprès des premières et d'une parcelle d'herbe utilisée comme fourrage en vert (*ferrage*) autour de la bergerie. Notons que seule cette dernière apparaît encore sur le cadastre napoléonien, de même que les contours de la parcelle enherbée au XVIe siècle.

Nous pouvons supposer que le reste de l'espace fut un bois-taillis[42] et qu'il fut exploité comme tel pour la partie non mise en défend (*deves*) En effet, les Archives départementales conservent un cahier de compte des produits des charbonnières baillées par la marquise de Londres dans le dernier quart du XVIIe siècle[43].

Ainsi, en 1676, une parcelle de bois est vendue à Raymond Fédière pour faire produire du charbon de bois à François Danglas de St-Bauzille-de-Putois à raison de 12 sous le quintal.

Autre exemple parmi bien d'autres : le contrat passé entre la vicomtesse et François Danglas le 25 août 1674.

Premièrement, entre icy et le mois de mars prochain… dans le boix d'Escarie appartenant à Madame, François Danglas fera 800 qx charbon des arbres qui luy seront marques … par Anthoine Miral … secondement sera tenu ledit Danglas bien nettoyer le brossaille, buis, buissons et barthas a l'androit dont il aura couppé les arbres pour charbonner. Troisiesmement sera tenu ley Danglas toutes les fois qu'il voudra descharbonner les charbonnières qu'il aura faites dans ley boix en donner advis a la dame afin qu'elle puisse envoyer un homme pour le pezer, lequel homme ley Danglas payera et nourrira, moyennant quoi ley homme l'assistera a pezer et decharbonner, duquel charbon ley Danglas sera tenu de charger pour donner compte a madame. Quatriesmement a este arresté que Madame donnera aud. Danglas quatre sous par quintal pour la façon dudy charbon, qu'il prandra a proportion de celluy qui se faira .. a iceluy. Cinquiesmement, madame sera tenue de laisser audy Danglas un membre de metterie de La Resclause qu'il lui sera le moins incommode.

8. La jasse d'Iscary en 2010.

41. Fores ? Foves ? Fares ? Fare (vieille habitation ruinée) ?
42. Il est tout à fait possible que la *silva* du XVIIe siècle ait pris la suite du *saltus* sur cette portion de garrigue, suite par exemple à l'abandon du mas d'Escary et du « village Saint-Pierre ».
43. ADH - 3 HDT B 496.

La *verrieire*

L'importance des bois sur Iscary explique l'installation d'une verrerie dont l'existence est corroborée par la présence sur le terrain de maigres vestiges enfouis sous un taillis de chênes : quelques bases de murs, un peu de verre fondu mêlés au calcaire, des fragments de soles.

Les bâtiments, dont le relevé ci-dessous montrent l'ampleur, sont situés en bordure d'un chemin, à proximité d'un four à chaux probablement postérieur et de deux lavognes. Le probable emplacement du puits, mentionné sur certains des plans, a put être repéré malgré son comblement total.

Nous ne possédons aucun élément sur cet établissement si ce n'est qu'il est fort ancien. En effet, en 1384[44], *André et Bernard de Masclac reconnaissent au prévôt de Maguelone leur mas de Masclac contenant … maison, parran … Rouvieres … et autres possessions … et le 3e partie du molin dit de la Bastide sur la rivière de Lamalou confronte le boix de la suco …*

Plus 8 pieces dans la juridiction de Maclac, le 6e est herme appellée vieiryre confronte le reconnaissant et led. Bertrand, cense 4 d. …

En 1528, *lou coullegial de St Sauvaire de Montpellier* possède la parcelle sur laquelle elle est construite (Pl. D, p. 18).

9. Angle de murs de la verrerie d'Iscary (2010).

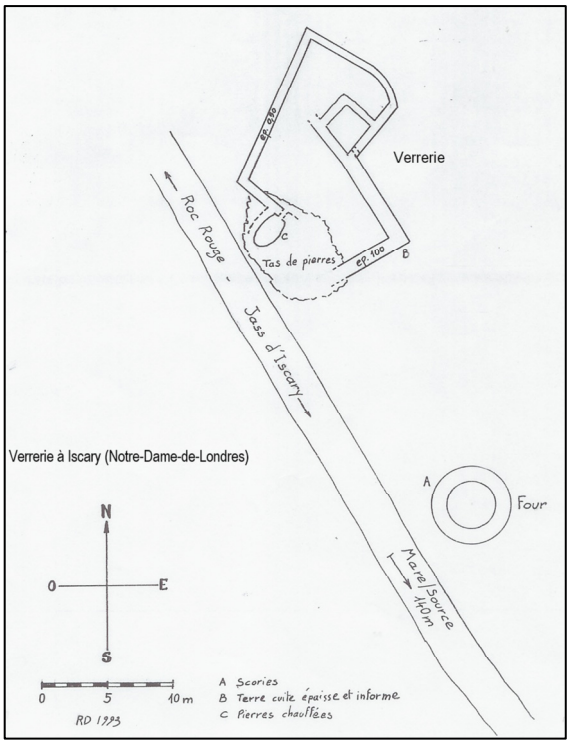

Figure 7. Relevé de la verrerie d'Iscary (2010).

Les Plans A, A' B et D.

Le plan A, simple relevé topographique effectué en très grand format est intitulé, rappelons-le, *Plan d'Escary par …. ordonne par Messieurs les Commissaires delegues par le Roy et qui font la plus grande partie des terres de la Boissière. 1e plan.*

Un ensemble religieux au sens strict y est très lisible au sein d'une parcelle appartenant au Collège de que nous savons désormais être ceux de Gérone.

Le Plan A', est presque identique au précédent, mais il mentionne en outre un certain nombre de parcelles attribuées à divers propriétaires cités en partie d'après le compoix de Notre-Dame-de-

44. Idem.

Londres de l'année 1528. Les dates mentionnées s'échelonnent de 1396 à 1564. Il est donc raisonnable de considérer que Pl. A et Pl. A' correspondent à la physionomie du secteur au XVIe siècle.

Le Plan B est plus complet au niveau de la répartition du parcellaire et il fait ressortir, notamment, les possessions du ou des Collège(s).

Quant au Plan D, il mentionne davantage de propriétaires et les années relevées s'étirent de 1383 à 1536. Il couvre en outre une zone plus vaste débordant à l'est du cheminement Saint-Martin-de-Londres – Ganges. Nous remarquons ainsi que la traversée du Lamalou s'effectuait aussi par un pont, le pont de Masclac. Le mas de Cabridières[45] aujourd'hui disparu apparaît dans le triangle formé par trois chemins : Saint-Martin à Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Martin à Ganges par le pont et Montpellier à Ganges.

L'église est toujours sur une parcelle détenue par un Collège (Gérone ?).

Concernant ce dernier, notons que deux dénominations sont employées pour désigner cette entité, *lo College* et les *escoliers*.

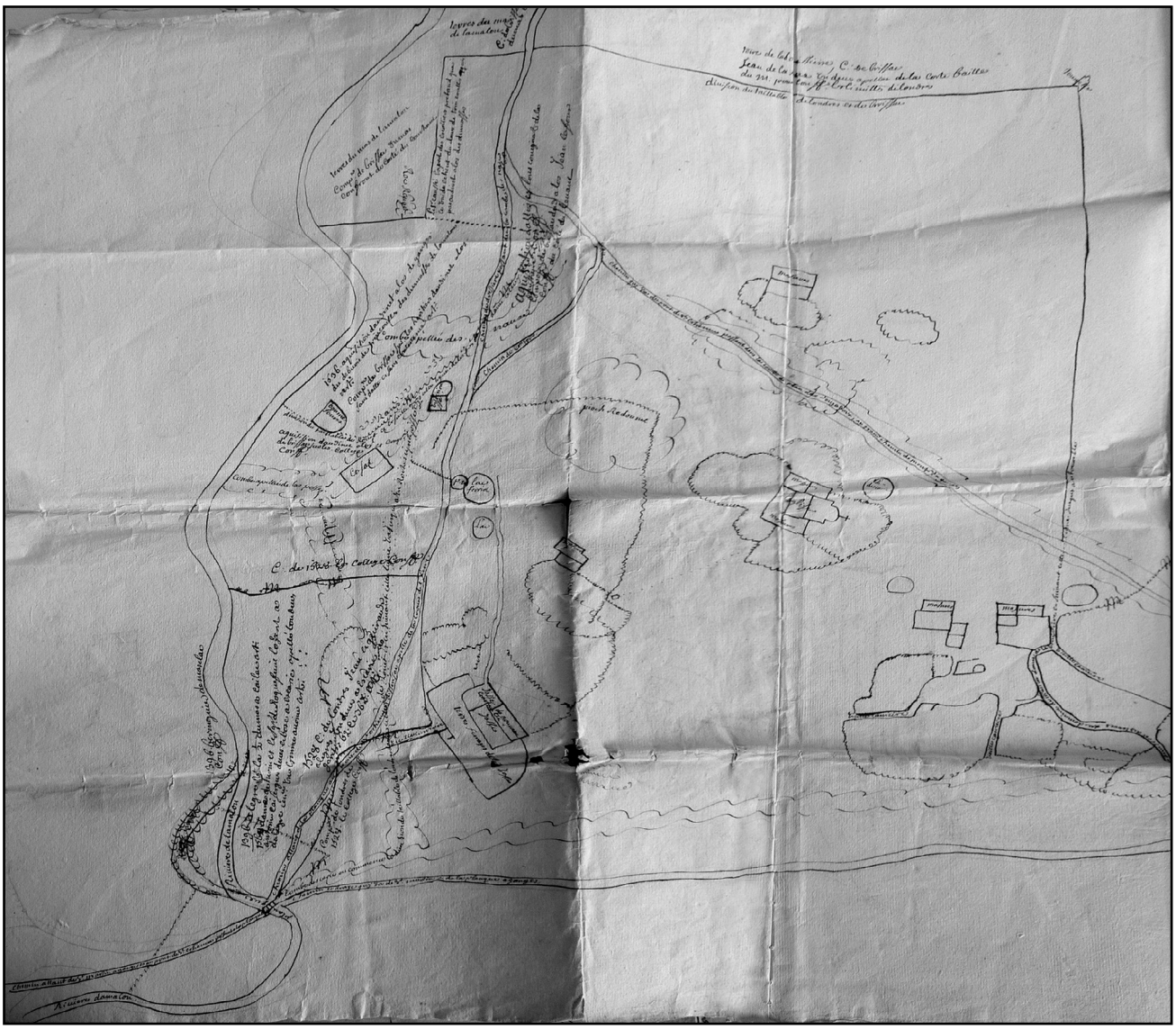

Figure 8. Plan Pl. A' : *Plan figuré descary et des terres de la bouissière*. Sans date.

45. Le mas de Cabridière est déjà cité en 1266 (ADH - 3 HDT B 496).

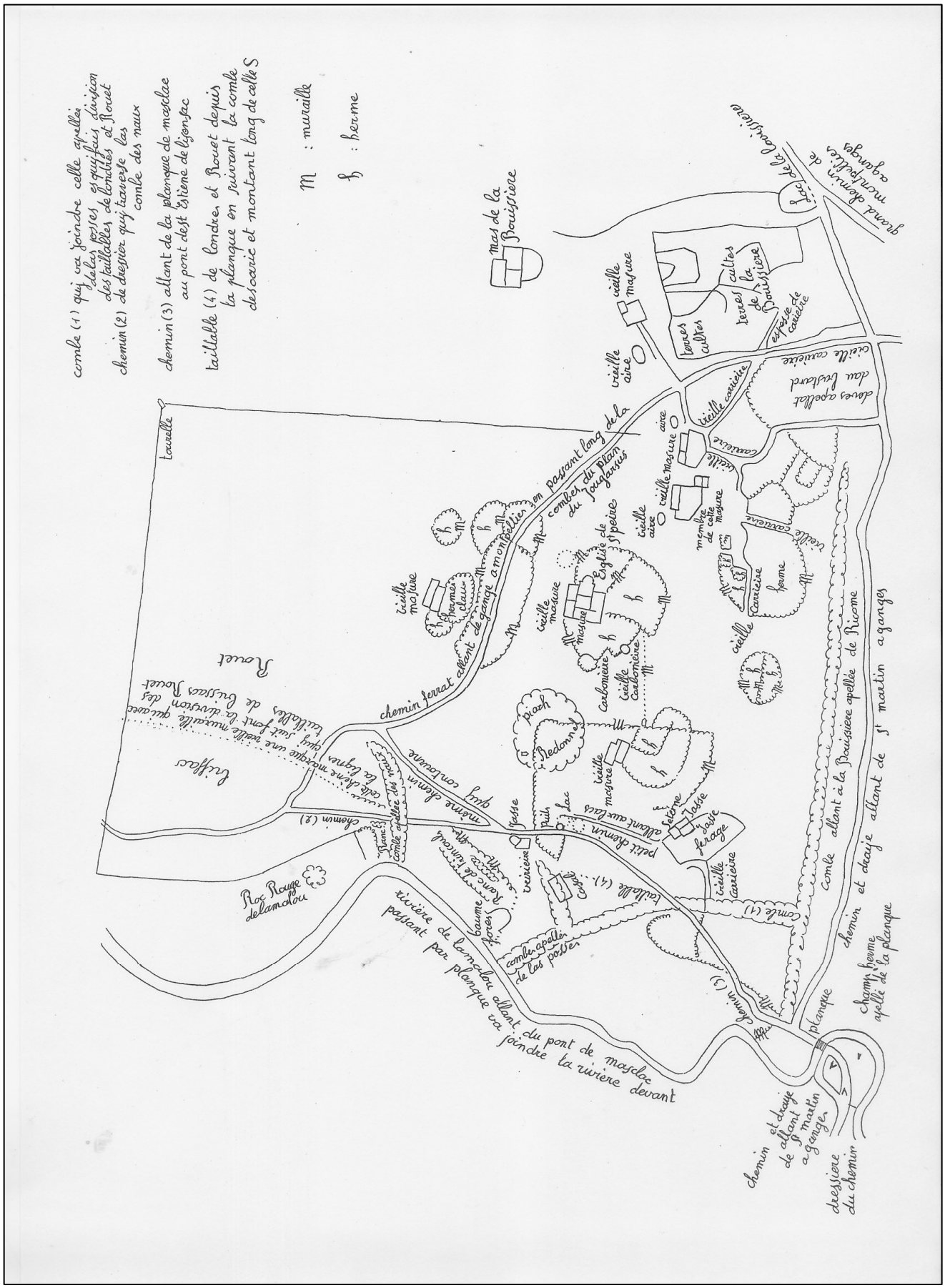

Figure 9. Transcription du Plan A.
Plan d'Escay par … ordonné par Messieurs les commissaires delegues par le Roy et qui font la plus grande partie des terres de la Boissière. 1er plan. Sans date.

« Le village Saint-Pierre »

Le passé préhistorique autour du « village Saint-Pierre »

Le Logis du Bois, le manse d'Iscary et la métairie de la Boissière sont implantés dans un secteur riche en vestiges préhistoriques et protohistoriques, ceux-ci étant généralement répartis dans le Ravin des arcs et, dans la plaine, le long du vieux cheminement littoral-Cévennes.

Citons[46] pour la zone proposée : les deux dolmens de la Matte, les cinq cairns de la Jasse de Ricome (dolmens, coffres), trois *tumuli* dit dolmens de Ricome, une nécropole de l'âge du Fer (J . Canet) à la Boissière[47], l'aven d'Iscary, (fin du Bronze moyen ou début du Bronze final) et un probable village néolithique à la Jasse d'Iscary. Des villages datés du Néolithique final sont encore répertoriés par le Service régional de l'archéologie dans l'espace étudié.

Un troisième inventaire propose en outre des cabanes chalcolithiques aux bords de la route royale.

Enfin, non loin, sur la rive gauche du Lamalou, se trouve une nécropole protohistorique (12 *tumuli* datés Bronze final III/Hallstatt).

L'Inventaire du Service régional de l'archéologie fait état ensuite de vestiges gallo-romains[48] et médiévaux, mais ignore la verrerie d'Iscary. Il serait intéressant de se pencher avec attention sur leur antiquité car certains semblent correspondre aux mas disparus de la Matte et de Cabridières.

10. Saint-Pierre dans son environnement (2010).

11. L'église noyée dans une jeune chênaie (2010).

12. Porte et baie méridionales (2010).

13. Vue est-ouest de l'église, l'abside au premier plan.

46. D'après *Enquête de valorisation du patrimoine préhistorique de la communauté de communes Séranne – Pic Saint-Loup*, M. Bouchet, R. Fritz, Société languedocienne de préhistoire, s.l., 2007.
47. Un inventaire conservé à la DRAC date cette nécropole de l'époque médiévale.
48. De la céramique sigillée gallo-romaine a été retrouvée dans la chambre bouleversée des trois dolmens.

Une église dédiée à saint Pierre ?

Une brève description des vestiges du « village Saint-Pierre » retrouvés sur la commune de Notre-Dame-de-Londres et un plan des abords immédiats effectué en 1993 par le Club archéologie et histoire de Saint-Martin-de-Londres, furent publiés dans *La Garrigue*[49]. L'article mentionne la connaissance du lieu par les Saint-Martinois qui, par tradition, le dénomment « Village Saint-Pierre ». L'instituteur Benoît Doumergue employait déjà cette même appellation dans sa monographie de Notre-Dame-de-Londres[50].

La cause très probable en est sa proximité avec une petite église qui fut connue sous le vocable de Saint-Pierre.

Depuis, des recherches dans les textes d'archives ont été effectuées pour tenter de trouver une trace écrite de cet édifice afin d'en avancer au moins une datation ; sans succès. Seule une allusion y est faite en 1666 par la marquise de Londres lors du dénombrement de sa baronnie de Londres au roi, mais elle ne permet pas de répondre aux questions que nous nous posons :

… Plus un autre masaige appelle la Boyssieyre que este de [mot manquant], et celle de la Resclauze acquise de [mot manquant] desquelles deux masaiges deppandent les masaiges ruinés Descaric, le tout quy est maintenant joint et contigeu, scittués dans ladite baronnie de Londres, ou avoit le passe une esglize… confrontant du levant le grand chemin tandant des Cevennes a Montp^er^… du couchant la rivière de la Malou du midy terres de jean Ricome pour son mas de Ricome et de [mot manquant] du sep^on^ terres de la seigneurie de Brissac appartenant au seigneur marquis de la Roquette…

Le « village Saint-Pierre » s'appelait-il donc réellement Saint-Pierre et l'église eut-elle toujours Pierre pour titulaire ?

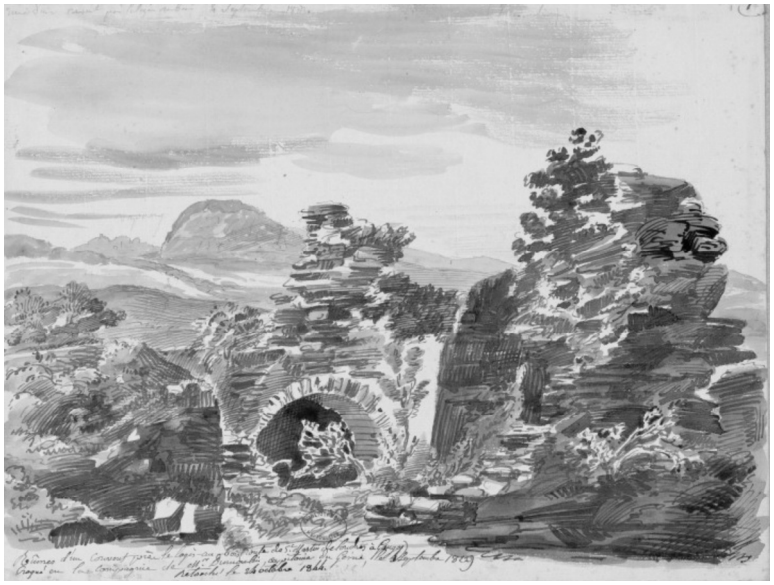

Figure 10. Le *couvent* dessiné par J.M. Amelin[51].

L'abbé J. Rouquette émet la présence hypothétique d'une chapelle Saint-Jacques de *Valle buxeria* sur la commune de Notre-Dame-de-Londres[52] ; il ajoute en effet un point d'interrogation quant à sa localisation. Un ou deux lieu(x) fu(ren)t au moins ont été effectivement autrefois dénommé(s) Saint-Jacques, mais sont associés au hameau de Masclac et nous n'y entendons point parler d'un édifice religieux.

49. Philippe Troncin, Prospection au village Saint-Pierre, *La Garrigue n° 77*, Foyer Rural de Saint-Martin-de-Londres, juin 1994.
50. Monographie de Notre-Dame-de-Londres (Hérault) par M. B. Doumergue, instituteur public à St-Martin-de-Londres, 1899 ; imprimée dans *Histoire du Pays de Londres*, Edition du Foyer rural de Saint-Martin-de-Londres, 1991, p.p. 388-434.
51. *Vues pittoresques du département de l'Hérault,* J.-M. Amelin, 1820-1824. Médiathèques Montpellier agglomération sur http://bm-montpellier-1.picturelan.com/show_souscategorie.cfm?cfid=77696&cftoken=74709464&cat=812 (2010).
52. J. Rouquette, *Histoire du diocèse de Maguelone*, Montpellier, 1921 (Nîmes 1996, t. 3, p. 99).

Il s'agit en effet de la dénomination même du hameau[53] (*Saint Jacques de Masclac*) et d'une combe citée dans la *Brevette* de 1765 (*combe St Jeaumes*). Et puis, les minutes du dénombrement[54] de Jeanne Soubeiran effectué en 1666 citent *une métairie* [Masclac] *située dans la paroisse Saint Jacques de Masclac…*

Peut-être pourrions-nous noter au passage un ou deux toponymes cité(s) dans la *Brevette* relative à la communauté de Notre-Dame-de-Londres ; lesquels seraient à mettre en parallèle avec l'article de M. Soutou : *Lort dit de l'ospital situé soubs le chemin ferrat* et *un petit jardin herme dit lort de l'hospital lacan.*

Alors, le titulaire de l'édifice est-il Pierre ou Jacques ? La métairie de la Boissière est à proximité tout comme le Logis du Bois où, nous l'avons vu, un péage se levait, *au lieu dit de Ste Marie de Londres, près l'église ou chapelle St Jacques de Val Boissière, et pres le chemin royal par lequel on va de la ville de Montpellier au lieu de Ganges…*

Pourtant, si André Soutou a conclut à l'existence d'une chapelle Saint-Jacques dans les environs, c'est au lieu-dit Valboissière, sur la commune de Brissac, qu'il la situe[55].

14. L'église : le mur septentrional vu de l'extérieur.

15. Baie au dessus de la porte d'entrée.

Sur la représentation de J.-M. Amelin (Fig. 10), le Pic Saint-Loup, en arrière-plan, est représenté tel qu'il apparaît de l'église Saint-Pierre et si l'arche qu'il a dessinée demeure introuvable, nous sommes pourtant presque persuadée dorénavant que ce « couvent » et l'église du « village Saint-Pierre » ne sont qu'un seul et même lieu. De toute évidence, l'édifice était donc toujours connu pour ses ruines au XIXe siècle, et même probablement visible du fait d'une végétation erratique ; mais les géomètres chargés de la levée du cadastre napoléonien ne l'ont pas mentionné alors qu'ils ont noté, en pointillé toutefois, les chemins qui le ceignaient.

Description de l'église

Le Plan A permet de répondre à la question précédente, au moins pour la période moderne, puisque l'église présente dans le bois d'Iscary, au sud du mas de la Boissière, est parfaitement dénommée *esglise de San Peire*.

---

53. Déclaration de Fulcrand de Roquefeuil : *… déclarant led. seigneur savoir quil possede noblement la baronnie de Londres avec les lieux de … Saint Jacques de Masclac …*
Masclac appartenait au taillable de Rouet. Le manse d'autrefois et le hameau d'aujourd'hui se trouvent en rive gauche du Lamalou, à la hauteur d'Iscary.
54. ADH – 3 HDT B 498.
55. André Soutou, L'hôpital de Val Boissière au XIIIe siècle sur un chemin de Saint-Jacques menant à Saint-Guilhem (Brissac, Hérault), *Etudes héraultaises, 26-27*, 1995-1996, p. 228-229.

La carte IGN nous permet de la localiser à une altitude d'environ 290 mètres, sur une éminence rocheuse culminant à 322 mètres, alors que le fond du bassin de Londres, dans cette zone, est compris entre 200 et 230 mètres d'altitude.

Aujourd'hui, sur le terrain, ses murs s'élèvent encore parmi les chênes verts sur une hauteur de 4,40 m au niveau de la nef.

16. L'église *San Peire* (2010) : le mur méridional à l'intérieur.

17. L'église *San Peire* (2010): les murs méridional et occidental à l'intérieur.

L'édifice de plan rectangulaire, orienté, est constitué d'une nef unique de 10,70 m long sur 5,75 m de large terminée par une abside semi-circulaire. Le couvrement est absent et rien n'indique sa nature ; aucune tuile ou lauze n'apparaît sur le sol. Nous noterons par contre l'absence totale de contreforts. La nef fut donc probablement charpentée alors que l'abside a pu être voûtée car la quantité de pierre au sol est importante à ce niveau.

Les murs de la nef, d'épaisseur comprise entre 0,95/0,97 m et 1,03/1,04 m sont constitués de deux parements de moellons grossièrement éclatés au pic et jointés de mortier. Entre les deux, des petites pierres tout-venant sont rendues solidaires par le même mortier. Généralement, les moellons des murs gouttereaux, irréguliers, sont de petite taille, excepté au niveau des baies. Les assises sont de hauteur décroissante de la base au sommet et certaines marquent un rattrapage du niveau horizontal. Sur sa façade nord, nous remarquerons enfin la volonté de marquer un *opus spicatum*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur un même niveau. Une gageure vu la rusticité du travail de la pierre !

Des trous de boulin traversant sont visibles sur les murs gouttereaux et le pignon.

Dans le mur occidental, moins régulier et plus grossièrement appareillé, s'ouvre une porte rectangulaire alors qu'une fenêtre rectangulaire, décentrée, ajoure ce même pignon. Il semblerait, vu de l'intérieur de l'édifice, que cette fenêtre soit plus tardive. Peut-être a t-elle remplacé une baie en meurtrière antérieure.

La porte d'entrée s'ouvre au Midi ; son linteau extérieur a disparu. Au-dessus et décentrée, une étroite petite baie, légèrement évasée à sa base et ébrasée vers l'intérieur, présente piédroits et linteau monolithe échancré en tuf calcaire et contraste ainsi avec les parements en offrant une unique fantaisie au monument. Le matériau provient probablement du lit du Lamalou. Une seconde baie identique perce ce mur gouttereau méridional.

L'abside étant écroulée, il est impossible en l'état actuel de savoir si une baie axiale éclairait l'édifice. Ayant nous-mêmes trouvé les encadrements d'une des baies de la façade méridionale parmi des déblais illicites, nous pouvons néanmoins penser que l'enlèvement des pierres remplissant le chœur pourrait apporter une réponse à cette interrogation.

A l'intérieur, les jambages de la porte supportent une large dalle formant linteau.

La nef unique, rectangulaire, à une seule travée, précède le chœur légèrement plus étroit. Deux piliers, dont l'un totalement arraché, ont pu porter un arc diaphragme.

Dans le mur sud, une grande niche a été mutilée.

Le chœur est effondré et seule demeure la base des murs formant un demi-cercle.

Les commissaires ayant levé le Plan A ont figuré un ensemble ecclésial constitué d'une église à laquelle sont accolées deux *masures*, probables habitats, le tout étant proche d'une lavogne (Lac d'Escaric sur le Plan A'). Nous n'avons pas retrouvé cette lavogne située, semble t-il à proximité immédiate de l'église. Il en existe cependant une autre au nord du chemin. Elle n'est plus étanche et est amenée à disparaître rapidement car localisée dans le sous-bois. Un gros chêne blanc en marque les abords. A t-elle remplacé le *Lac d'Escary* à l'abandon définitif de *la manse Saint-Pierre* ?

Des murs tracés d'un trait droit apparaissent de façon contiguë, alors que d'autres, irréguliers, affectés d'un M sur le plan original pour abréger le mot *muraille*, enserrent des espaces plutôt circulaires et irréguliers.

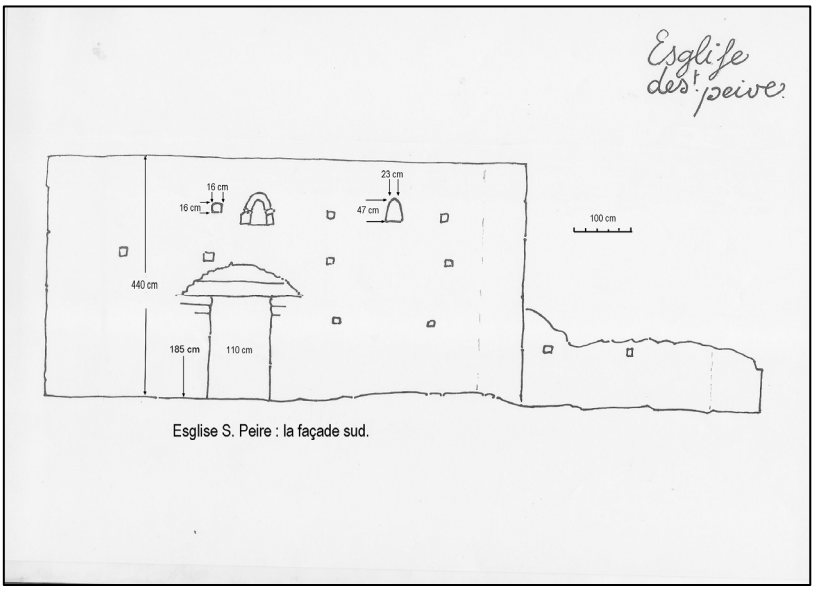

Esglise S. Peire : la façade sud.

Figure 11. Relevé de l'église Saint-Pierre : la façade méridionale.

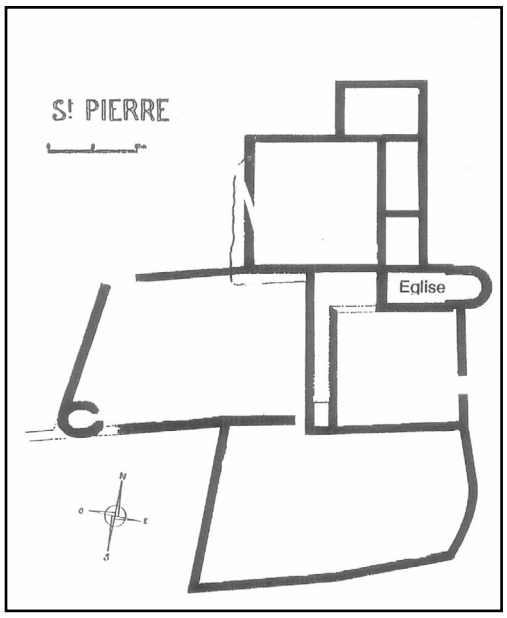

Figure 12. Plan de l'église et des structures annexes. *La Garrigue*, 1994.

Au vu des observations de terrain, les traits droits autres que ceux figurant l'église représentent des murs construits à pierre sèche. Outre des maisons d'habitation, peut-être délimitent-ils ici une écurie, une bergerie, un pailler… ? Les dénommées « murailles » – peut-être simplement des murs-*clapas* – ont pu être les limites de quelques bouts de terres cultivées alors abandonnées ou de quelque enclos pour animaux domestiques (*hermes*). Il est difficile aujourd'hui de trancher entre des clapas et des murs éboulés.

Cette différence d'appareil ne figure pas le plan de 1993. *A contrario*, les murs relevés sur ce dernier et non représentés sur le plan ancien sont-il des constructions plus récentes édifiées conséquemment à l'évolution de l'exploitation des sols ou de celle de la population des manses alentours ?

Les masures sont devenues des *cazals* uniquement répartis au nord de l'église et une entrée (narthex, simple couloir découvert, convention du dessinateur ?) est matérialisée au sud.

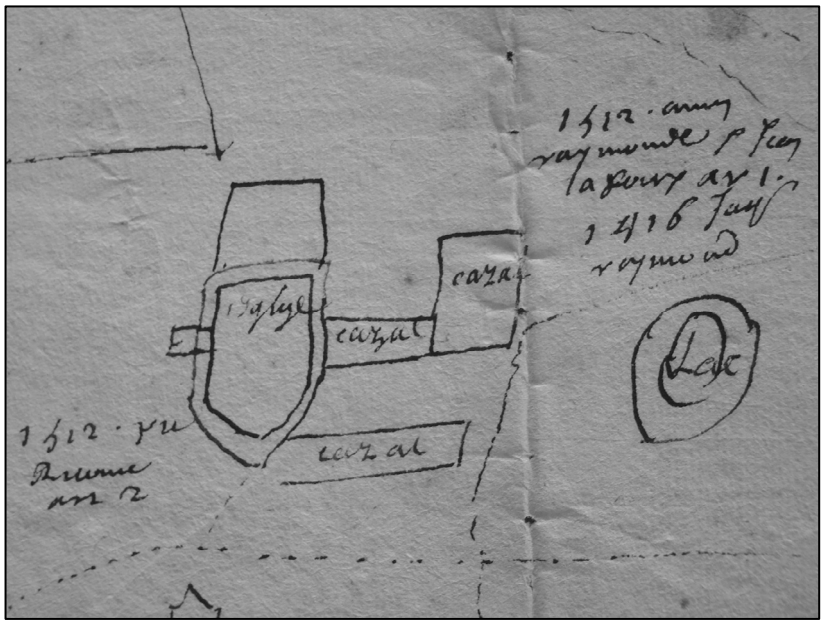

Figure 13. Détail du plan D : *l'esglise de S. Peyre*.

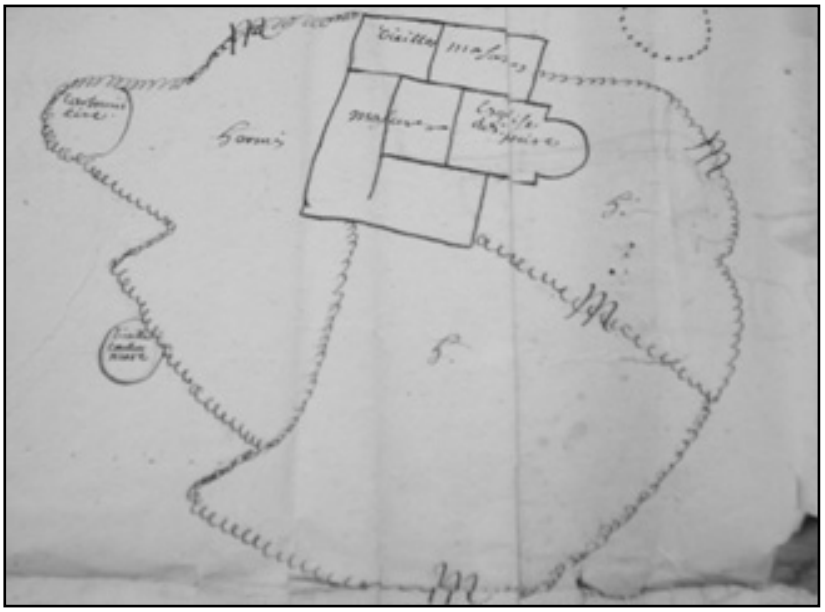

Figure 14. L'église Saint-Pierre sur le plan A.

Les propriétaires des abords de l'église Saint-Pierre

Relevons les noms des possesseurs des alentours immédiats de l'église.

. Les plans A et A' n'en donnent aucun,

. D'après le plan B, l'édifice était inclus, en 1528 (compoix), parmi les biens du collège.

. Sur le plan D, il semble être à cheval sur deux parcelles en 1512 : celle de Pierre Ricome et celle de Raymond et Jean La Foux. En 1416, seul apparaît Jacques Raymond.

18. Au delà du mur méridional de *San Peyre*,
au-dessus des chênes, se profile le Pic Saint-Loup (2010).

Conclusion

Au nord-ouest du vallon de Londres et au nord de Saint-Martin-de-Londres, village lui-même implanté sur le rebord du bassin, les mas d'Iscary, de la Boissière, voire le Logis du Bois constituent des unités à partir desquelles s'est réalisée la mise en valeur des terres situées entre le Lamalou et l'actuel col de la Cardonille.

A l'est de l'ancienne route royale Montpellier-Ganges, en « plaine » et éloigné du village de Notre-Dame-de-Londres, d'autres manses ont existé aussi, au moins jusqu'au XVIe siècle : celui de la Rouvière (aujourd'hui peut-être la Jasse de Ricome), et sans que nous sachions bien les situer alors que les tènements existent toujours, les mas disparus dit Les Cabridères[56] et La Matte. A ce niveau, seul le *mas de Sorguières*, devenu le mas de Ricome est toujours en exploitation.

En raison du grand nombre de vestiges pré et protohistoriques présents dans le secteur, nous pourrions avancer que ces mas se sont implantés en des lieux ouverts et exploités dès le Néolithique et que l'élan de christianisation atteignant les campagnes avant l'an Mil ou aux alentours de celui-ci aboutit ici, en ce lieu où l'habitat n'a pu qu'être dispersé, à l'édification d'une église dédiée à saint Pierre. Peut-être même y eut-il une certaine continuité de l'occupation durant l'Antiquité.

56. Nous laissons là La Caumette et l'habitat ruiné proche (qui le précéda ?), ce hameau étant plus près du village de Notre-Dame-de-Londres et de son église *Sancte Beate Marie* que de *San Peire*.
Les Cabridières est cité en 1266.

Mais comment s'est réalisée l'implantation puis y eut-il simple abandon ou déplacement d'un culte à Saint-Martin-de-Londres ou à Notre-Dame-de-Londres et, dans l'affirmative, à quelle époque[57] ?

Outre deux morceaux de tuile et un fragment de céramique glaçurée type Saint-Quentin, une observation de surface ne nous a livré que quelques tessons grossiers de poterie pré- ou proto historique répartis en droite ligne le long de la pente à l'est de l'église. Nous avons vu par ailleurs que *la manse Saint-Pierre* fut habitée à l'époque moderne et nous ajouterons que des charbonniers ont intensément exploité les bois à proximité jusqu'à une période récente. Même si une cabane de charbonnier existe à quelques mètres de l'église, cette dernière n'a t'elle pas été utilisée comme habitat après son abandon ? Enfin, aucun cimetière ne semble avoir complété le site. La nécropole située au bas de la Boissière, le long d'un chemin se dirigeant vers le village de Notre-Dame-de-Londres, est-elle à mettre en relation avec *San Peire* ?

Quant au « village Saint-Pierre », il semblerait que ses maisons aient appartenu à ce que les documents conservés aux Archives départementales désignent sous le terme générique d'Escaric, c'est-à-dire à un ensemble de structures, liées à l'exploitation agro-sylvo-pastorale des sols situés entre Masclac et La Boissière, à la limite de l'*ager* et du *saltus* sur le rebord nord-ouest du bassin de Londres.

Ainsi, si la découverte de ce plan oriente désormais préférentiellement nos recherches vers une église ou établissement monastique (avec ou sans hôpital) dont le titulaire est saint Pierre – ou Saint-Jacques -, il semble qu'une étude complète de terrain et des fouilles archéologiques en vue d'une datation de l'édifice apporteraient une meilleure connaissance du lieu, voire de la genèse des deux villages proches qui ont traversé les siècles, Saint-Martin et Notre-Dame-de-Londres. En effet, aucun texte du XVIe siècle, ni plus tardif, ne conserve le souvenir de cet émouvant petit lieu de prière et encore moins d'un éventuel changement de titulature.

57. Nous noterons que ni saint Pierre, ni saint Jacques ne font l'objet d'un culte particulier dans l'une et l'autre de ces deux églises. Nous pourrions toutefois nous demander s'il exista un titulaire antérieur à Joseph – non retrouvé à ce jour - pour la nef nord de l'église de Notre-Dame-de-Londres.